La Nouvelle-Calédonie dans les turbulences du XXIe siècle

Jean-Michel Sourisseau, Vincent Geronimi,

Séverine Blaise, Séverine Bouard

Document de travail ART-Dev 2017-1

Février 2017

Version 1

UMR 5281 Art-Dev
site Saint-Charles - rue Henri Serre - 34 090 Montpellier
tél. +33 411757107 - artdev@univ-montp3.fr - http://art-dev.cnrs.fr

Titre : La Nouvelle-Calédonie dans les turbulences du XXIe siècle

Jean-Michel Sourisseau, Vincent Geronimi, Séverine Blaise, Séverine Bouard

Résumé

La Nouvelle-Calédonie s'apprête à prendre un virage institutionnel et politique dans un monde qui a radicalement changé depuis les premières luttes pour la décolonisation. Vingt-huit ans après les accords de Matignon-Oudinot, alors que se profile une nouvelle date clé pour son avenir institutionnel et politique avec la sortie programmée de l'accord de Nouméa, où en est la Nouvelle-Calédonie ? Son modèle économique a-t-il fondamentalement changé ? Sa trajectoire de développement est-elle soutenable ? Alors que le pays est engagé dans un processus de décolonisation négocié, quels sont ses atouts et ses options stratégiques pour affronter la mondialisation et ses nouvelles formes ? Le pays est en effet de plus en plus intégré à des marchés mondiaux libéralisés et dérégulés ; l'urbanisation se confirme mais elle prend des formes et a des impacts qui déjouent certains pronostics et tendances observées ailleurs ; vingt-cinq années de croissance soutenue ont dopé le marché intérieur ; en lien avec la croissance des mobilités, la place du non-marchand et de la coutume est restée essentielle à son développement humain ; les transferts de compétences de l'État français vers le territoire opérés au cours des vingt dernières années ont transformé les lieux et les acteurs de la décision politique ; l'industrialisation par la métallurgie a changé la donne quant à la répartition de la rente du nickel ; la bipolarisation politique a fait place à davantage de pluralisme... pour ne citer que certaines des évolutions les plus emblématiques.

A la veille de la consultation sur le transfert des dernières compétences, quels sont les futurs possibles pour l'économie très politique de la Nouvelle-Calédonie ? Sur quels acquis institutionnels et économiques de la trajectoire récente s'appuyer ? Quels relais de croissance activer et, au-delà et surtout, quel modèle de développement et quel « contrat social » renégocier ?

Mots-clés : Nouvelle-Calédonie, développement durable, soutenabilité, mobilité, agriculture, consociativité.

Pour citer ce document :

Sourisseau JM., Geronimi V., Bouard S., Blaise S. 2017. La Nouvelle-Calédonie dans les turbulences du XXIe siècle. Document de travail ART-Dev 2017-1

Auteur correspondant : jean-michel.sourisseau@cirad.fr

Avant-propos.

Ce document est un chapitre de synthèse de l'ouvrage "La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?".

Il en présente un résumé des principaux messages. Il en projette également les enseignements pour penser l'après-referendum sur l'indépendance de l'archipel, qui se tiendra vraisemblablement en novembre 2018.

Les chapitres cités en référence sont ceux du livre. Le lecteur curieux pourra y trouver le détail des données et raisonnements ayant conduit aux conclusions synthétiques exprimées ici.

Avec la consultation sur l'indépendance telle que définie dans l'accord de Nouméa, la Nouvelle-Calédonie s'apprête à prendre un nouveau virage institutionnel et politique dans un monde qui a radicalement changé depuis les premières luttes pour la décolonisation. L'émergence d'une revendication pour l'autonomie territoriale puis celle du projet indépendantiste avaient pour contexte un monde marqué par l'existence des deux blocs issus de la seconde guerre mondiale – moment essentiel pour la Nouvelle-Calédonie qui avait vu la confrontation d'une économie et d'une société coloniales assoupies à la modernité venue d'ailleurs. L'affirmation d'un tiers-monde issu de la décolonisation, au-delà de sa diversité et des appartenances idéologiques, avait constitué le référentiel du processus d'émancipation kanak.

Mais ce monde et ses régulations ont été remis cause par la rapidité des changements technologiques, par l'érosion du rôle des États et la montée en puissance de nouveaux acteurs – des entreprises de taille mondiale dont le pouvoir économique surpasse celui de bien des gouvernements ; des sociétés civiles de plus en plus réactives et mobilisatrices – mais aussi par la prise de conscience progressive des fragilités d'un modèle de croissance mondial basé sur l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables et de ses conséquences pour la planète et les sociétés humaines (le célèbre rapport onusien Brundtland *« Notre avenir à tous »,* est publié en 1987). Le progrès des connaissances, l'augmentation progressive des niveaux de vie, les avancées démocratiques, l'émergence – difficile – de régulations mondiales modifient les cadres de pensée et sont potentiellement des atouts pour affronter les défis du XXIe siècle. L'environnement international n'en reste pas moins plus instable du fait d'inégalités croissantes, et de la compétition sur les ressources naturelles et technologiques, qui créent des foyers de tensions dont les répercussions sont rapidement amplifiées dans un monde désormais interconnecté.

Dans ce contexte et face à ces défis - auxquels la Nouvelle-Calédonie est directement confrontée étant donnée l'importance qu'y occupe l'exploitation du nickel - les options possibles pour le pays devront combiner progrès économique et social pour tous, promotion et valorisation de la diversité culturelle[1], et révélation et activation de nouveaux actifs et rentes. Par ailleurs, la trajectoire d'émancipation choisie, qui n'est aujourd'hui guère remise en cause, met au cœur de la réflexion la place dans le monde pour une petite île du Pacifique Sud confrontée elle aussi à l'impératif de soutenabilité.

Cet ouvrage ne peut répondre à toutes ces questions fondamentales mais peut tracer des pistes pour inciter au débat, et définir des options viables en accord avec la communauté de destin héritée de l'histoire. Après avoir rappelé et résumé les principales analyses formulées dans cet ouvrage – qui constituent ensemble un bilan économique et social des accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa, mais aussi du protocole de Bercy - nous verrons dans quelle mesure le constat d'une économie toujours très politique de la Nouvelle-Calédonie éclaire les réflexions sur le nécessaire renouvellement du modèle de développement. À

[1] La communauté de destin, pensée comme un objectif, apparaît aujourd'hui, malgré les risques de nouvelles violences, non plus comme un objectif, mais bien comme une évidence.

défaut de proposer des solutions clé en main, nous proposons de repartir très prosaïquement des réalités néo-calédoniennes et d'ouvrir la réflexion sur les alternatives aux deux principales sources de financement actuelles que sont le nickel et les transferts publics. Parmi les pistes de réflexion éclairées par les analyses développées au fil de cet ouvrage, les opportunités liées à la valorisation du patrimoine occupent une place centrale pour la soutenabilité de la trajectoire de croissance de la Nouvelle-Calédonie.

1 . Vingt-cinq ans de développement, mais un modèle à renouveler

La trajectoire de développement de la Nouvelle-Calédonie ébauchée ici témoigne de progrès considérables, tant sur le plan économique et social qu'institutionnel et politique. Une prise de recul considérant les principaux indicateurs de développement, y compris le fonctionnement de sa démocratie et la répartition spatiale des bénéfices de la croissance sur une période longue, permet de mesurer le chemin parcouru depuis la provincialisation. À l'heure où la tendance est plus à la morosité et à l'inquiétude, un tel rappel nous semble nécessaire pour penser l'avenir. Mais il ne s'agit pas non plus de minimiser les difficultés et si le bilan que nous traçons est globalement positif, les signes se multiplient de l'essoufflement économique et politique du modèle forgé par les accords de 1988 et de 1998 (y compris celui de Bercy) et mis en œuvre durant les dernières décennies.

1.1 La Nouvelle-Calédonie, une économie développée mais toujours dépendante de ses rentes historiques

Une économie en fort développement

L'économie néo-calédonienne a connu une augmentation du niveau de richesse globale sur la période 1965-2010 assez remarquable : plus de 4% annuellement, soit plus que la croissance de la France métropolitaine (chapitre 2).

En moyenne, le PIB par habitant a cru de 2,3 % par an sur la période 1990-2010 ; il est aujourd'hui proche de celui de la France métropolitaine, dix à quinze fois supérieur à celui des îles du Pacifique les plus proches de la Nouvelle-Calédonie (Fidji, Samoa, Vanuatu), et deux fois supérieur à celui des départements français d'outre-mer.

La croissance de l'activité globale a permis d'améliorer sensiblement les performances sociales sur l'ensemble du territoire néo-calédonien, au profit du Nord et des Îles Loyauté, notamment en termes d'espérance de vie ou de taux de réussite au baccalauréat. Pour autant, ce rééquilibrage social contraste avec la difficulté à réduire les inégalités monétaires entre les provinces : on note ainsi un rapport de 2 à 3 entre le Sud et les deux autres provinces en 2008. Conjointement, les Îles Loyauté et la province Sud voient les inégalités de revenu se creuser le plus fortement entre 1991 et 2008 sur leur territoire, alors qu'elles tendent à se réduire dans la province Nord.

Cette croissance reste certes volatile par rapport aux autres économies développées[2], mais elle s'est nettement stabilisée dans la décennie 2000-2010 par rapport aux périodes antérieures. Cette tendance est attribuable à la baisse du poids de la composante nickel dans la création de richesse, au profit d'un secteur tertiaire moins sujet aux fluctuations des cours de matières premières ; elle devrait s'inverser avec l'entrée en production des usines

[2] La volatilité de la croissance peut-être approchée par l'écart-type du taux de croissance.

métallurgiques (chapitres 2 et 3). La trajectoire récente atteste d'une économie néo-calédonienne peu ouverte sur l'extérieur[3], alors même que le déséquilibre croissant de sa balance des biens et services demeure caractéristique des petites économies insulaires dont les exportations se concentrent sur leur rente préférentielle (ici le nickel), avec des importations dispersées.

En revanche, le solde des transactions courantes est fortement déficitaire à près de 20 % du PIB ; il n'est plus qu'en partie compensé par les transferts publics français sous forme de transferts aux administrations et de versements de salaires (chapitre 2). L'ouverture financière est ainsi très élevée, traduisant une financiarisation des modalités d'insertion de l'économie néo-calédonienne dans l'économie mondiale. Il s'agit là d'une évolution importante par rapport à la situation analysée par Jean Freyss vingt ans plus tôt, qu'il faut examiner à travers les régimes successifs de croissance que le pays a traversés.

Les trois régimes de croissance rythmant la trajectoire récente de développement

Sur la période 1975-2012, trois régimes dynamiques différents rythment la trajectoire de développement de la Nouvelle-Calédonie. Ils caractérisent à la fois le revenu national disponible brut (RNDB), les revenus du nickel et les transferts publics. Cette succession de régimes illustre les évolutions significatives du poids qu'occupent les deux piliers que sont les transferts publics et l'exploitation du nickel dans l'économie néo-calédonienne (chapitre 5).

Le régime d'économie assistée analysé par Jean Freyss correspond à la période 1975-1989, où l'excès d'épargne sur l'investissement se traduisait par une fuite de l'épargne à l'extérieur. Une partie de l'impact des transferts publics avait alors pour corollaires des placements privés hors du pays. À partir de 1990 et jusqu'en 2005, l'instauration d'un régime de rééquilibrage inverse la tendance, avec la réorientation de l'épargne brute vers le financement de projets en Nouvelle-Calédonie. Cette évolution correspond à l'augmentation de la propension à consommer et de l'investissement domestique, conditions du rééquilibrage par la redistribution des revenus. Un régime d'industrialisation, impulsé par la construction des nouvelles usines métallurgiques, s'est mis en place à partir de 2005 et jusqu'en 2012. Sur cette période, le financement de l'économie néo-calédonienne repose en partie sur les flux d'investissements directs étrangers (IDE). En conséquence, le solde de la balance courante, déficitaire, est financé par les IDE. Le régime d'industrialisation prend fin en 2013 avec le début, lent et problématique, de l'entrée en production des deux usines.

Un nouveau régime correspondant à celui d'une économie minière se mettrait en place depuis, régime dans lequel, le secteur nickel devrait compter à terme pour un quart du PIB, lorsque les trois usines seront pleinement en production. Cette revalorisation du secteur dans l'économie représenterait alors une réelle rupture, mais elle s'avère incertaine, du fait de la conjoncture actuelle du marché du nickel, mais aussi de la difficulté à construire institutionnellement les conditions d'un relais efficace (chapitres 1 et 5).

[3] Le taux d'ouverture commercial au cours des dix dernières années a été en moyenne de 30%, alors que les économies insulaires comparables ont un taux d'ouverture de plus de 60%.

Une diversification économique qui peine à se concrétiser

De fait, en regard de ces différents régimes de croissance, force est de constater que depuis les années 1980, la Nouvelle-Calédonie a connu des changements structurels limités en termes de création et répartition des richesses et de dynamiques sectorielles. Sur les périodes 1970-1997, puis 1998-2009, la tertiarisation se poursuit et le territoire continue d'exploiter son avantage comparatif dans le nickel (chapitre 3).

Le secteur agricole, saisi à travers les statistiques de la comptabilité nationale sur son versant marchand et professionnel, fait apparaître des dynamiques contradictoires. Alors que la population agricole est en net repli selon le dernier recensement général agricole, les politiques agricoles provinciales et territoriales débouchent sur une augmentation spectaculaire et continue de la production marchande. Dans un premier temps cette augmentation résulte d'une concentration foncière et de gains de productivité significatifs, puis, à partir de 2002, elle s'explique par l'amplification et la diffusion du progrès technique, la diversification des exploitations et la concentration de la production sur des acteurs moins nombreux. Le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale stagne, et la production restait concentrée à 75 % en province Sud en 2014. L'évolution de la sylviculture, de la pêche et de l'aquaculture témoigne quant à elle de la difficile conquête des marchés extérieurs. Après un fort développement, l'aquaculture notamment se trouve au ralenti en raison de problèmes sanitaires, mais aussi et surtout de l'absence de structuration efficace de la filière.

Le secteur secondaire peine également à élargir sa base productive en dépit des politiques actives de soutien menées par les collectivités locales en matière de protections tarifaires, d'exonérations sur les matières premières importées, de restrictions quantitatives et d'aides financières multiples des provinces. Des initiatives innovantes voient le jour et devraient être progressivement renforcées par la mise en place d'une stratégie « pays » en matière de recherche et d'innovation.

L'évolution du secteur de l'énergie témoigne d'une très forte dépendance énergétique, tandis que la forte croissance des émissions de CO_2 atteste de l'urgence de la mise en œuvre d'un plan climat-énergie ambitieux. Seul le secteur du BTP, encore largement dominé par les grands groupes français, peut se targuer d'avoir connu une forte embellie grâce aux grands projets miniers mais aussi et surtout aux investissements des administrations liés à la provincialisation et aux contrats de développement. Les différents dispositifs de défiscalisation ont également contribué à relancer la construction d'immeubles d'habitation, d'hôtels et de résidences hôtelières, même s'ils ont eu des effets pervers non négligeables. Après la réalisation des infrastructures de mise à niveau et les grands investissements industriels, les signes de ralentissement sont cependant aujourd'hui bien visibles.

Le secteur du tourisme, en dépit d'investissements substantiels, ne parvient pas à renouer avec le niveau des flux touristiques atteints au tournant des années 2000 et peine à concrétiser les fortes attentes en termes de diversification économique qu'il porte depuis plus de trente ans. Le tourisme de croisière a certes connu un essor considérable en nombre de passagers, en particulier dans les Îles Loyauté, mais son développement ne va pas sans susciter des interrogations au regard de son impact économique limité et des dégradations environnementales et sociales qui y sont associées (chapitres 3 et 9).

Si les effets directs des grands projets menés dans le secteur nickel demeurent encore limités (en termes de valeur-ajoutée, de recettes en devises, de ressources fiscales, d'emplois directs), et que le poids du nickel dans la croissance est en retrait, les effets indirects et induits ont été et restent importants. Ils continuent d'influencer significativement la conjoncture et les anticipations des agents. La vague d'industrialisation de la dernière décennie a engendré une profonde reconfiguration du secteur avec l'arrivée de deux acteurs mondiaux de la métallurgie, qui ont permis une plus grande intégration dans les réseaux internationaux tout en générant localement des activités par le biais de la sous-traitance (chapitres 3 et 5). Mais aujourd'hui, quel que soit le mode de collaboration engagé avec ces entreprises transnationales, la contrainte majeure s'exerce par le biais des marchés financiers se situant en amont du capital de ces firmes. Les objectifs de profit ne sont pas atteints dans un contexte où le cours du nickel est loin d'être favorable et les usines néo-calédoniennes rencontrent des difficultés techniques propres à tout projet industriel nouveau qui génèrent une moindre production et une augmentation des coûts. La dimension politique des projets industriels entre en conflit avec la rationalité économique des actionnaires et leur besoin de retour sur investissement. L'absence de stratégie commune à l'échelle du territoire, du point de vue de l'approvisionnement en énergie et plus largement des modalités de la répartition de la valeur ajoutée, semble un handicap pour affronter la conjoncture actuelle.

Enfin le secteur public, qui pesait plus du quart dans la création de valeur ajoutée et contribuait à plus d'un tiers à sa croissance jusqu'à la fin des années 1990, a progressivement décru jusqu'à 20% du PIB en 2012. Mais malgré cette tendance, près du tiers des actifs salariés travaille encore dans le secteur public, et les dépenses d'investissement public continuent de compter pour 7% du PIB en 2013 (chapitres 2 et 3).

Une économie toujours assistée, qui doit développer sa base productive locale

Le modèle développé par Jean Freyss montrait comment le développement du territoire néo-calédonien, s'appuyant sur les transferts publics, pouvait être illusoire et engendrer un modèle qualifié « d'économie assistée ». En effet, si ces transferts accroissent la richesse, ils grèvent la production locale, et en conséquence, accroissent la dépendance du pays à leur égard. Ainsi, les transferts en provenance de la France métropolitaine donnent lieu à un supplément d'importations et à un placement à l'extérieur de l'épargne non investie. Les transferts sont donc réinjectés *ex-post* en grande partie dans l'économie de la France métropolitaine puisque qu'elle fournit la plupart des importations et accueille la majorité des placements. En ce qui concerne les salaires et les prix, la différence constatée sur la période du régime d'industrialisation est toujours identique à celle relevée par Jean Freyss. La majoration des salaires néo-calédoniens est comprise entre 1,73 et 1,94, alors que les prix des biens sont supérieurs de 34 % (chapitres 4 et 5).

Certains éléments du modèle d'économie assistée semblent se maintenir jusqu'à la période la plus récente (chapitres 2 et 5). Le poids des transferts publics nets dans le revenu national disponible brut (RNDB), décroît mais demeure important (12,9% en 2012 contre plus de 25%

en 1986)[4]. La croissance néo-calédonienne apparaît, depuis vingt ans, relativement moins dépendante des transferts publics, suggérant qu'une économie productive s'est peu à peu substituée à l'économie assistée, mais dans le même temps, le multiplicateur total estimé pour le régime d'industrialisation (limité ici à 2006-2010) est très proche de celui estimé par Jean Freyss sur la période 1983-1987. L'effet d'entraînement combiné des transferts sur la production et la consommation n'aurait donc pas connu d'évolution notable (chapitre 5).

Par contre, le multiplicateur de production est quant à lui nettement supérieur à celui estimé dans le cadre de l'économie assistée. De fait, les liaisons intersectorielles sont plus fortes dans le régime d'industrialisation que dans le régime précédent de rééquilibrage. Les effets de liaison entre les secteurs du BTP et des services aux entreprises profitent de l'afflux d'investissement, contrairement à ce qu'il s'était passé entre 1983 et 1987.

En résumé, les transferts publics interviennent toujours dans une économie dont la structure productive reste celle d'une petite économie fortement intégrée à l'économie internationale via les importations. Dans ce contexte, les transferts publics, analysés sous l'angle de la demande, ont des effets d'entraînement sur la production locale qui restent limités. Les dynamiques de l'économie assistée sont pour partie encore bien présentes : les transferts alimentent toujours une part importante des importations, directement et via le jeu des consommations intermédiaires. Pour autant, le poids relatif des transferts publics dans le PIB a diminué, en particulier durant le régime d'industrialisation (2006-2012), en réponse au développement du secteur des services et de la construction des deux usines au nord et au sud du territoire. Le développement économique et le développement de la métallurgie du nickel, sur le territoire comme à l'extérieur grâce à des investissements néo-calédoniens en Corée du Sud, se traduisent ainsi par une réduction relative du poids des transferts publics dans l'économie néo-calédonienne. Conjointement, l'exploitation de la rente basée sur le nickel a pris, dans la phase d'industrialisation, la forme d'importants investissements étrangers, générant accumulation du capital et croissance extensive (chapitre 2).

La Nouvelle-Calédonie est donc actuellement dans une phase de transition. Il importe qu'une nouvelle stratégie de développement prenne le relais de celle du développement des projets miniers et industriels, pour permettre au pays de moins dépendre de la manne financière publique.

1.2 Des innovations institutionnelles remarquables, mais un essoufflement des instruments de la consociativité : un modèle politique à redéfinir

Ces résultats économiques sont indissociables des arbitrages politiques internes, et notamment des stratégies de rééquilibrage et de décolonisation négociée portées par les accords de Matignon-Oudinot, de Bercy et de Nouméa. C'est pourquoi l'examen des innovations institutionnelles mises en place sur les trente dernières années est nécessaire à la lecture du bilan économique, comme des perspectives nouvelles de développement.

[4] Ces transferts contribuent de fait à l'équilibre des comptes publics : sans eux, la Nouvelle-Calédonie aurait dû faire face à un déficit public de l'ordre de 15 % du PIB depuis 2004. En 2012, un budget public équilibré hors transferts aurait conduit à une hausse des recettes des impôts de plus de 70 %, ou bien à multiplier par un facteur trois l'endettement des collectivités publiques (chapitre 2).

Un développement économique facilité par la provincialisation

Les revendications indépendantistes kanak, longtemps négligées puis traitées dans une logique assimilationniste, se sont exprimées violemment dans les années 1980. Les Evènements ont révélé l'impasse d'une démographie défavorable aux Kanak[5], donnant nécessairement la majorité aux partisans du maintien dans le giron de la France en cas de vote au suffrage universel, et débouchant de fait sur l'impossibilité de reconnaître par les urnes la légitimité historique du peuple kanak. Pour pallier ce déséquilibre, la provincialisation de 1988 assure une majorité élective aux Kanak dans deux des trois nouvelles collectivités locales (la province Nord et la province des Îles Loyauté), leur confie aussi des compétences et surtout, notamment via une clé de répartition favorable des transferts publics, les moyens financiers de mettre en place des stratégies propres de développement économique. Cette adaptation de la démocratie élective – qualifiée de démocratie consociative - et ses incidences en termes de stratégie économique ne sont pas exceptionnelles ; elles sont observées ailleurs dans le monde partout où deux communautés bien déterminées expriment des besoins non convergents que le suffrage universel ne permet pas de rapprocher (chapitre 1).

C'est sur la même base consociative décidée à Matignon en 1988 que l'accord de Nouméa a été négocié en 1998, prolongeant de fait le diagnostic du besoin de rééquilibrage, mais allant plus loin dans le processus de décolonisation et d'émancipation. La négociation conjointe de la stratégie minière (le protocole de Bercy) et de l'appareillage statutaire et institutionnel de la gouvernance du pays (l'accord de Nouméa) est emblématique du poids de l'économie politique dans la stratégie économique. Parce qu'un accord strictement statutaire ne pouvait donner aux exécutifs kanak de véritables leviers de développement, et donc de véritables moyens pour tester leur projet de développement en se démarquant des politiques publiques françaises, la négociation s'est portée sur le terrain industriel, non soumis au suffrage universel. En obtenant l'assurance d'un échange de massifs miniers et donc la possibilité de construire et d'exploiter une usine métallurgique, la province Nord, à travers sa holding, la Société de financement d'investissement de la province Nord (SOFINOR) et sa filiale la Société minière du Sud Pacifique (SMSP), a su imposer de fait, et sur le long terme, une autre voie de valorisation des ressources minières locales : celle de la prise de participation publique majoritaire. Ce préalable aura été déterminant dans la création de la Société territoriale calédonienne de participation industrielle (STCPI) comme dans le développement de stratégies d'investissement à l'étranger, et a permis de fonder la doctrine nickel de la province Nord qui alimente aujourd'hui les débats locaux sur les modèles de développement futurs. Les régimes de croissance précédemment décrits, « de rééquilibrage », puis « d'industrialisation » sont ainsi les produits conjoints des adaptations stratégiques des agents néo-calédoniens aux signaux de la conjoncture mondiale et des politiques mises en œuvre par les institutions de la consociativité (chapitres 1 et 5)

L'indéniable professionnalisation de l'action publique et du développement local

Les évolutions institutionnelles des trois dernières décennies insistent sur la structuration des administrations provinciales et sur l'augmentation des moyens humains et financiers dédiés au développement local à travers l'explosion du nombre de projets et la

[5] Aujourd'hui le constat demeure : les Kanak ne représentent qu'environ 40 % de la population totale de l'archipel.

professionnalisation des appuis techniques (chapitre 9). Elles sont également explicatives des progrès enregistrés, en particulier dans la diffusion spatiale et territoriale du développement économique et social (chapitre 2).

Globalement, les résultats sur le développement local pendant les premières mandatures de la provincialisation sont positifs, mais ils restent mitigés, notamment en milieu kanak. Cette période a davantage profité à Nouméa qu'au reste du pays, et davantage aux villages qu'aux tribus. Aussi, à partir des années 2000, de nouveaux instruments ont été mis en place par les politiques publiques - parmi lesquels les Opérations groupées d'aménagement du foncier (OGAF) – tandis que les codes de développement et d'investissement provinciaux étaient réformés. Les années 2010 ont marqué une nouvelle inflexion : les appuis aux filières de production sont mieux circonscrits, avec des objectifs moins ambitieux mais plus précis comme par exemple une sélectivité accrue des dossiers ou une séparation plus nette entre projets de développement local et projets structurants (chapitre 9).

Un autre changement notable dans les dynamiques de développement local depuis 2000 est l'intervention des firmes multinationales métallurgiques et, plus largement, de la diffusion croissante de leurs référentiels et normes. Comme le démontrent les cas de Thio et de Yaté, il s'agit d'une rupture par rapport aux modalités d'intervention historiques de la Société Le Nickel (SLN), jusqu'alors principal opérateur privé intervenant au niveau local. On assiste à un renouvellement des liens et du dialogue entre les industriels et les populations locales situées à la périphérie des usines. Ce renouvellement entraîne l'émergence de nouveaux acteurs collectifs, avec en particulier un regain d'intérêt pour les institutions locales (autorités coutumières, mairies), et la maîtrise d'instruments innovants, parmi lesquels les sociétés à actionnariat populaire et leur capacité à capter localement une partie de la rente minière et métallurgique (chapitres 2 et 9).

La provincialisation a ainsi permis l'expression de styles politiques différenciés, qui se distinguent par un interventionnisme public plus marqué dans la gestion économique dans les provinces indépendantistes, et un libéralisme encadré en province Sud. Les différences s'expriment en particulier sur des stratégies spécifiques de gestion des ressources naturelles : la terre, l'ensemble de la biodiversité exceptionnelle des milieux néo-calédoniens, et bien entendu les ressources minières (chapitre 1). Dans les provinces Nord et des Îles Loyauté, tout un pan des politiques de développement local vise ainsi principalement les terres coutumières, et en particulier les groupements de droit particulier local (GDPL), qui constituent des zones intermédiaires où s'exerce le droit coutumier, mais où les possibilités de développement sont plus ouvertes. Ces politiques, moins mobilisées en province Sud, prennent principalement la forme de projets d'opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF). Elles permettent de pallier l'absence de transversalité observée dans les autres dispositifs d'appui au développement, et des ciblages de populations jusqu'alors peu accompagnées. Les codes de l'environnement des trois provinces, s'ils sont proches dans leur cadre légal, se distinguent notamment par le niveau de reconnaissance des pratiques coutumières. Elle est au cœur des préconisations de la province des Iles ; mais est plus effacée en province Sud, qui privilégie plutôt une approche conservationniste de la nature, dans la lignée de l'UICN par exemple. Sur la mine et la métallurgie enfin, les exécutifs indépendantistes défendent un contrôle de la ressource par le secteur public, via la maîtrise des titres fonciers, mais aussi par le montage de joint-ventures avec participation des collectivités locales dans le capital. Jusqu'à très récemment,

la province Sud a plutôt défendu un encadrement public par la législation minière et l'impôt, mais n'empiétant pas sur les prérogatives du secteur privé dans l'activité économique.

Le bilan des accords est ainsi un dispositif global de financement du développement varié et extrêmement complet : subventions, fonds de garantie, fonds d'amorçage, microcrédit, prêts d'honneur, capital-risque, sociétés d'économie mixte d'investissement et financements obtenus via les opérateurs miniers. Les études de cas présentées dans le présent ouvrage démontrent que, malgré des limites, les instruments mobilisés parviennent à démultiplier les effets de l'aide et ont permis d'atteindre un niveau d'équipement remarquable sur l'ensemble du territoire. On a ici sans doute une partie de l'explication de l'amélioration des effets multiplicateurs de la production minière au cours de la dernière décennie (chapitres 5 et 9). *In fine*, ces outils, dans leur diversité, ont favorisé la mobilisation de la rente minière et des transferts publics depuis la France métropolitaine dans l'économie locale. Conjointement, la coexistence de stratégies de développement différenciées, mises en œuvre par les différents exécutifs, a permis un déplacement des lignes et ouvert la porte à des débats renouvelés, transcendant même parfois les oppositions entre indépendantistes et non indépendantistes (chapitre 1).

Pour autant, le contraste est fort entre la force de proposition des provinces et la difficulté des institutions territoriales (Congrès et Gouvernement) à s'imposer et à imposer des stratégies de pays dans les différents dossiers clés qui leur sont confiées. Plus largement, les principes de la gouvernance territoriale sont aujourd'hui questionnés par les recompositions du paysage politique du pays, mais aussi de la nature et de la configuration des jeux des acteurs qui font l'économie néo-calédonienne. A l'aune de ces lacunes et de ces faiblesses anticipées, le bilan de l'accord de Nouméa peut être jugé mitigé.

Un modèle de gouvernance questionné par l'affaiblissement de la bipolarité indépendantistes / non-indépendantistes

Les institutions de la consociativité néo-calédoniennes ont été pensées dans une période de forte croissance et dans un contexte de bipolarisation politique, la question de l'indépendance imposant une logique de blocs au-delà du traditionnel clivage entre droite et gauche : les indépendantistes face aux non-indépendantistes. Aujourd'hui la conjoncture est moins bonne, mais surtout le paysage politique s'est complexifié. Dans l'exercice du pouvoir et du fait de la concurrence interne qui s'exerce dans l'espace provincial, les dissensions entre les blocs se sont amplifiées, entraînant une multiplication des formations politiques. Plus encore, alors que par le passé ces dissensions s'atténuaient lorsque les débats se déplaçaient au niveau territorial, la période récente a donné lieu à des alliances inédites qui recomposent les jeux politiques (chapitres 1 et 4).

Cette recomposition ne débouche cependant pas sur une opposition de type droite-gauche ; elle marque plutôt des convergences, plus ou moins ponctuelles, autour de questions stratégiques clés de politique économique, en particulier la gestion des ressources minières et les relations du pays avec les autres acteurs des filières, ou la simplification de la fiscalité et la transparence des marges commerciales. Il est trop tôt pour préjuger de l'avenir de ces rapprochements, et notamment entre Calédonie Ensemble (CE) et le Parti de libération kanak (Palika), mais il fait peu de doute que l'éparpillement des blocs redonne sens à des options d'économie politique jusqu'alors impossibles à mettre en œuvre. Les clivages anciens devraient certes continuer d'agiter le débat sur l'indépendance dans un futur proche, mais par la suite le jeu sera plus ouvert (chapitres 1 et 4).

Mais au-delà de ces perspectives, force est de constater que les dissensions remettent en cause le principe de collégialité de la décision prévalant au niveau territorial depuis l'accord de Nouméa. Le consensus est en effet bien plus difficile à atteindre – et bien plus couteux en négociations - avec la multiplication des partis.

Les perspectives d'une recomposition d'oligopoles marchands entre héritage et ouverture

Par ailleurs, Jean Freyss dénonçait l'emprise d'un « oligopole de collusion », issu de grandes familles coloniales ou d'acteurs installés plus récemment, occupant des positions dominantes dans la configuration de l'économie politique du territoire. Près de trois décennies plus tard, le contexte économique et politique a changé ; les équilibres et parfois les lieux de pouvoir se sont déplacés (chapitres 1, 3 et 4).

De fait, la Nouvelle-Calédonie conserve certains attributs hérités d'une économie de comptoir, basée sur le commerce d'importation, et à l'origine d'une fiscalité de porte qui permettait de répondre à un double objectif de recettes pour le gouvernement et de protection pour les producteurs et les intérêts locaux. Les barrières à l'entrée du territoire limitent la concurrence extérieure mais tendent à avoir un caractère permanent, qui crée des rentes de situation, sans pour autant améliorer la compétitivité des productions locales. La concentration des opérateurs par secteur d'activité reste forte et laisse peu d'opportunités économiques pour le développement de jeux concurrentiels. Une telle configuration débouche sur des prix élevés pour les produits importés comme pour les produits locaux et limite artificiellement les choix de consommation. Mais elle débouche aussi sur des marges particulièrement élevées pour les entreprises locales, qui renforcent directement le phénomène de « la vie chère » régulièrement dénoncé sur l'archipel. Enfin, en aval, le phénomène de vie chère est amplifié par les caractéristiques du secteur de la distribution et en particulier par la place croissante de la grande distribution qui, contrairement aux espoirs de concurrence suscités lors de son apparition au début des années 1990, a reproduit - en le recomposant et le modernisant - le fonctionnement oligopolistique. Ce secteur profite à la fois des marges cumulées au long des chaînes de valeur, mais aussi de son pouvoir de marché, conséquence d'une forte concentration des opérateurs (chapitre 4).

Si le pouvoir du vieil oligopole de collusion d'origine coloniale s'est progressivement érodé avec l'entrée de nouveaux acteurs et la professionnalisation du monde des affaires, les positions dominantes restent nombreuses. Le développement de nouvelles petites et moyennes entreprises, le rééquilibrage des activités vers le Nord de la Grande Terre grâce aux effets d'entraînement de l'usine du Nord, la lente émergence d'un entrepreneuriat kanak, créent toutefois un appel d'air important permettant d'envisager une rénovation et une diversification progressive du tissu économique et surtout une réforme des règles du jeu. La transparence et un meilleur accès à l'information se trouve au cœur des enjeux de ce processus d'ouverture des débats et des choix de politiques économiques et renvoie plus largement à celle de la démocratie locale. Alors que l'effort de production de l'information statistique sur le territoire est important, le maintien d'angles morts et de zones grises - avec parfois le non-respect des obligations légales comme pour l'accès aux résultats ou à la structure d'actionnariat des entreprises – complique l'analyse et bloque le processus d'ouverture et de démocratisation à l'œuvre. Ceci milite également pour un changement de gouvernance renouvelant les institutions issues des accords politiques.

1.3 Des pratiques et innovations sociales porteuses d'espoir : le patrimoine culturel et social des Néo-Calédoniens

La résilience de la société kanak des tribus : non marchand, pouvoir de l'idéel et intégration marchande

La transformation de la société rurale kanak est largement débattue et il convient de nuancer les *a priori* généralement mis en avant : solubilité de la coutume dans l'argent, acculturation, exode rural, perte des savoirs et des solidarités.

D'une part, l'examen attentif des recensements de la population sur la longue période, notamment à l'échelle communale, infirme l'hypothèse d'un départ massif des tribus vers les villages ou vers Nouméa. Il invite à revoir les schémas de pensée qui sont la référence des politiques d'aménagement du territoire, car ce ne sont pas uniquement les biens publics, l'accès à l'emploi et aux services qui déterminent les choix d'installation et de mobilité (chapitres 7 et 8).

Les enquêtes menées en 2011 et 2013 par l'IAC (Guyard et al., 2014) infirment par ailleurs les idées reçues d'une financiarisation des comportements, de l'abandon du vivrier et de la perte des savoirs locaux. Certes, le contour et l'empreinte sociale et spatiale des familles évoluent, mais les liens de parenté restent significatifs, croisant l'appartenance à la même tribu et les liens acquis en mobilité, hors de l'espace tribal. Ce syncrétisme familial marque une convergence vers des formes occidentales d'organisation, mais avec des familles qui restent enchâssées dans le système domestique kanak, même si elle l'hybride avec d'autres attributs, issus du monde du travail et d'activités sociales renouvelées. Les données disponibles démontrent certes que les familles résidant en tribu cultivent des surfaces plus faibles de produits vivriers qu'au début des années 1990 (et encore moins que dans les années 1950). Mais cette tendance à la baisse observée depuis 25 ans s'infléchit et surtout elle ne concernerait pas les produits les plus symboliques ; on note ainsi une stabilité des surfaces en ignames (autour de 40 m^2 par habitant) et une augmentation des surfaces en bananes (de 60 à plus de 200 m^2). La maîtrise des techniques culturales reste remarquable, notamment dans le respect du calendrier de l'igname. Par ailleurs, parmi les actifs enquêtés en tribu, plus de la moitié déclarent n'avoir pas d'autres activités que les champs, la pêche et/ou la chasse et seulement 5 % déclarent n'avoir pas eu du tout d'activité relevant de l'agriculture ou du prélèvement. Un résultat contre-intuitif est que les activités agricoles, de chasse et de pêche ne sont pas moins pratiquées dans les pôles de développement proches des villages ; elles ne sont pas abandonnées au profit du salariat, celui-ci les complèterait plutôt (chapitre 7).

Les enquêtes démontrent enfin la force des circulations non marchandes des produits agricoles, de la pêche et de la chasse : les dons en nature et l'autoconsommation concernent plus de 80% des productions totales, tandis que les volumes concernés évoluent peu depuis les années 1970. L'agriculture, la pêche et la chasse ne comptent que pour 4% des revenus monétaires des familles, mais pour 24% de leur revenu total si on valorise la part non marchande aux prix du marché. Notons enfin que cette part contribue à atténuer les inégalités au sein du monde kanak : l'effet des revenus et transferts non marchands sur l'indice de Gini est ainsi proche de celui des redistributions sociales mises en œuvre par la solidarité publique au niveau des provinces ou du territoire. Les inégalités entre ménages kanak, entre ménages kanak et non kanak, mais surtout entre ménages résidant en tribu et

ménages urbains demeurent significatives. Mais les études invitent à moduler ces inégalités à l'aune de l'importance des pratiques non marchandes dans les tribus, pratiques fortement corrélées à la mobilité des individus, et à la densité des flux de biens matériels et immatériels qui l'accompagnent (chapitres 7 et 8).

La polarisation des territoires en question : la mobilité facteur explicatif des recompositions à l'œuvre et support de politiques renouvelées

À la fois symptôme et facteur d'une mobilité accrue du capital, les mobilités spatiales restent insuffisamment prises en compte alors qu'elles contribuent de manière prépondérante à reconfigurer les territoires et qu'elles interrogent les politiques de développement. Or, grâce aux résultats des recensements de la population et d'études ponctuelles plus qualitatives, une géographie des mobilités résidentielles peut être dressée. S'il reste imparfait, cet outil montre tout de même que les Néo-Calédoniens sont de plus en plus mobiles. Sur les périodes intercensitaires 1976-1983 et 2004-2009, la population a été multipliée par un facteur de 1,8 quand les mobilités résidentielles l'ont été par 3,1. Plus globalement, si l'on prend en compte l'ensemble des mobilités internes, celles-ci ont connu une progression très importante en lien avec l'accroissement de la population, la croissance économique, les progrès dans l'équipement des ménages, l'amélioration des transports en commun et des mutations sociales et culturelles (chapitres 7 et 8).

Si l'on s'en tient aux mobilités résidentielles observables, l'attraction du Grand Nouméa se vérifie logiquement mais la véritable originalité se trouve dans l'existence d'importants contre-flux. Par exemple, sur la période 2009-2014, les flux en direction de la province Sud ne représentent que 45 % de l'ensemble des mobilités résidentielles interprovinciales enregistrées. La province Nord, grâce à l'essor de l'espace Voh-Koné-Pouembout (VKP), enregistre un solde migratoire positif avec la province Sud sur la période. Même pour les Îles Loyauté, toujours de 2009 à 2014, les contre-flux depuis la province Sud vers celle des îles constituent 77% des départs (chapitre 8).

S'il ne faut pas nier, ni sous-estimer, les mobilités rurales-urbaines en direction de Nouméa, il faut désormais les replacer dans un ensemble plus complexe de mobilités résidentielles et temporaires (quotidiennes, hebdomadaires, etc.) qui viennent brouiller la conception classique centre-périphérie et remettre en cause les présupposés sur un processus d'exode rural à l'œuvre. Par suite, l'objectif de fixation des populations (rurales) gagnerait à s'effacer derrière des politiques d'accompagnement des mobilités, créatrices de développement et de lien social (chapitres 8 et 9).

Regarder autrement la ville et les mobilités qui la traversent pour lutter contre les fragmentations et segmentation urbaines

L'approche par les mobilités invite aussi à questionner à nouveau la mutation urbaine à l'œuvre. La prise en compte de l'ultra-mobilité rend désormais difficile une lecture de la ville comme un opposé de la tribu ou de la Brousse[6]. L'urbanisation ne renseigne pas sur l'affaiblissement de la société domestique kanak ; les processus sont bien plus complexes. De fait, les territoires s'entremêlent et si la ville est bien évidemment un lieu de vie et de

[6] La Brousse désigne la Grande Terre hors Grand Nouméa et le terme « les îles » désigne l'ensemble des îles habitées autour de la Grande Terre (essentiellement les Îles Loyauté, l'île des Pins et les Belep).

résidence privilégié et recherché, elle se construit très largement dans ses échanges avec la Brousse (chapitre 8).

La croissance urbaine du Grand Nouméa est une constante dans l'histoire du pays. Mais aujourd'hui, selon un schéma classique d'urbanisation, le centre de Nouméa grandit moins vite ; ce sont les communes les mieux desservies et les moins soumises à la pression foncière (Dumbéa et Païta surtout), qui expliquent le plus significativement le croît démographique de la ville. Cette progression de l'urbanisation change le paysage : le front urbain de la banlieue dense avance, mais il reste des espaces où le rural domine encore tandis que l'urbanisation se développe de manière un peu plus diffuse et discontinue. L'urbain ne se limite par ailleurs plus au Grand Nouméa puisque l'espace VKP compte aujourd'hui tous les critères de cette catégorie : une population de plus de 13 000 habitants (5 500 en 1989), une multiplication des habitations et des équipements publics, une gamme désormais assez large de services privés. Un certain nombre de signaux confirment ce caractère urbain (nuisances, anonymat, galerie commerciale, feux tricolores, etc.).

La croissance urbaine questionne cependant l'évolution sociale du pays. La ville n'est plus la « ville blanche », mais quelle nouvelle identité urbaine peut-elle développer ? Jean Freyss, constatant le nombre croissant de Kanak à Nouméa, distinguait les Kanak intégrés au modèle urbain, les Kanak « hors-sol » (c'est-à-dire les ruraux temporairement en ville) et enfin les Kanak de la deuxième génération. Cette typologie n'a plus vraiment de pertinence aujourd'hui du fait de l'ancienneté de la présence kanak en ville (plusieurs générations) et des tribus urbaines (Conception, Saint-Louis) et périurbaines (Païta) ; on retrouve d'ailleurs ce phénomène dans le VKP avec les tribus de Baco et de Koniambo. De plus, le nombre de Kanak dans les communes urbaines dépasse désormais celui dans les autres communes. Mais cette présence kanak, si on la spatialise dans le Grand Nouméa, fait apparaître un phénomène de ségrégation sociale (chapitre 8).

Les dynamiques observées invitent à renouveler les instruments de planification en intégrant cette fragmentation et les vertus de la mobilité. Sinon, le risque est grand que le développement ne contribue à accentuer les fractures sociales émergentes.

Prévenir les fragilités de la jeunesse kanak en s'appuyant sur ces pratiques résilientes

Si les résultats et analyses présentées dans cet ouvrage viennent nuancer de nombreuses idées préconçues, il ne faut pas nier le maintien et l'émergence de difficultés, notamment pour la jeunesse kanak (déscolarisation, pratiques addictives et violences). Une manifestation souvent associée dans les différents médias à cet exode rural est en effet le développement de la délinquance juvénile, qui passe notamment par l'extension des squats à Nouméa. La détribalisation sous-jacente à l'exode rural aboutirait à la perte de repères des jeunes kanak et à l'affaiblissement du capital social, et ce partout sur le territoire. Or, les analyses récentes montrent que les migrations internes consécutives au développement du projet minier de la province Nord, mais aussi plus largement les pratiques de mobilités permanentes en Brousse et entre la Brousse et les villes, exprimeraient plutôt des relations de complémentarités intersectorielles, notamment entre agriculture en tribu et secteur moderne, et non pas des relations de substitution. Une des pistes est alors sans doute de tenter de prévenir les fragilités de cette jeunesse en s'appuyant sur un suivi plus volontariste, mais aussi les pratiques résilientes qui reposent sur un capital humain original. On peut citer par exemple les perspectives d'organiser l'accompagnement en s'inspirant et sûrement en adaptant les pratiques aux nouvelles réalités urbaines, de la gestion par les

autorités coutumières de certains jeunes en difficulté, comme cela se fait dans les Îles Loyauté.

Il s'agirait alors de mobiliser et d'accompagner les capacités d'adaptations de la société locale pour répondre aux enjeux émergents. Plus globalement, les capitaux culturel, humain et social constituent clairement des leviers de développement pour la Nouvelle-Calédonie, à condition d'être valorisés et non pas stigmatisés.

1.4 De la difficulté d'évaluer la soutenabilité de la trajectoire néo-calédonienne de développement : vers un changement de paradigme ?

S'interroger sur la soutenabilité de la trajectoire de croissance de la Nouvelle-Calédonie permet de renverser les perspectives, en pensant autrement la transmission des conditions et actifs de développement aux générations futures. Ainsi, la mesure globale de la richesse de l'archipel montre que l'essentiel de cette richesse (70%) ne provient pas des capitaux économique et naturel, mais plutôt d'autres composantes telles que le capital humain, le capital social, culturel, ou encore géostratégique. Un tel calcul relativise le poids de la mine et de la métallurgie dans la richesse totale (incluant l'immatériel) ; la question est alors celle de la substitution entre les différents capitaux (de l'éducation contre du nickel), et des seuils éventuels jusqu'où ces substitutions sont possibles et réversibles (chapitre 6).

L'ouvrage propose ainsi une évaluation monétaire de la capacité de la Nouvelle-Calédonie à maintenir à travers le temps sa richesse totale (épargne véritable). L'analyse montre que la stratégie d'accumulation a été soutenable sur l'ensemble de la période 1970-2012. Les investissements dans le capital économique et humain ont plus que compensé les dépréciations du capital naturel. En corrigeant cet indicateur du poids des transferts publics, il est possible de calculer un indicateur d'épargne véritable « autonome » (Couharde et al., 2011). Celui-ci est négatif jusqu'en 2012, sauf en 1972, 2004 et 2010, avec toutefois deux périodes distinctes. La première correspond aux régimes de l'économie assistée et du rééquilibrage, jusqu'en 2002, période durant lesquelles les transferts publics étaient déterminants et largement explicatifs de la croissance. La seconde période correspond au régime d'industrialisation (2002-2012). Le poids relatif des transferts publics diminuant face aux investissements directs étrangers (IDE), la croissance de l'économie néo-calédonienne s'inscrit davantage dans une trajectoire de soutenabilité « autonome » (chapitres 5 et 6). L'épargne véritable autonome est alors quasiment au seuil de soutenabilité, mais du fait du caractère transitoire de ce régime, la question de la soutenabilité va dépendre des éventuels relais de croissance qui se mettront en place.

Les indicateurs de soutenabilité faible et d'épargne véritable n'épuisent cependant pas la question de la soutenabilité. Selon une lecture en termes de soutenabilité forte, cette fois, des seuils peuvent apparaître dans les différentes dimensions de la richesse, seuils en-dessous desquels les dégradations seraient irréversibles. Les éléments d'analyse rassemblés jusqu'ici laissent plutôt penser qu'un seuil de capital naturel critique n'est pas encore atteint aujourd'hui de façon agrégée en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, plusieurs indicateurs attestent que, de façon plus localisée, les seuils limites d'accumulation de certains polluants sont dépassés (chapitre 6).

Au-delà de la discussion sur la dimension environnementale et le capital naturel, le thème de l'exode rural revient de façon récurrente comme une manifestation de la perte de capital social et humain dans la société kanak, notamment dans le nord et l'est de la Grande Terre

et dans les îles. Pourtant, comme cela est ici démontré, les migrations internes n'expriment pas uniquement un risque de perte de capital social et culturel ou de désertification de certaines zones, mais sont aussi l'expression du renforcement du capital humain et du capital social associé à une stratégie de développement économique et de rééquilibrage entre le nord et le sud (chapitres 6 et 8).

Ainsi, il apparaît qu'en Nouvelle-Calédonie le capital et le développement économiques viendraient en support du capital social et culturel, notamment en irriguant les activités dites « traditionnelles ». Le patrimoine néo-calédonien pourra être transmis aux générations futures, non seulement par des politiques de préservation, mais aussi par des politiques de valorisation des différentes composantes du patrimoine territorial (pratiques sociales et culturelles résilientes, mobilités, échanges non-marchands, etc.).

2 . Quelques pistes pour un nouveau modèle de développement

À l'issue de cet ouvrage, de nombreuses pistes de réflexion pour penser le devenir de la Nouvelle-Calédonie sont ouvertes. Il ne s'agit pas ici de livrer une vision prospective ; les différents rapports produits dans le cadre du programme Nouvelle-Calédonie 2025 remplissent déjà ce rôle (Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 2013). Il s'agit plutôt d'éclairer quelques pistes de réflexion pour le futur.

La Nouvelle-Calédonie est confrontée aux défis d'une petite économie insulaire (PEI) bénéficiant d'une rente minière. De ce fait, elle doit faire face à un niveau élevé de vulnérabilité macroéconomique. La montée en puissance du secteur métallurgique va ainsi de pair avec un accroissement de l'exposition de l'économie aux chocs provenant des marchés internationaux, celui du nickel, mais aussi des marchés financiers.

La question de la gestion des chocs devient de plus en plus importante pour la définition de la trajectoire de croissance de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de réduire les vulnérabilités et les dépendances en augmentant la diversification et la résilience de l'économie. La solution souvent invoquée de mise en place d'un fonds souverain bute aujourd'hui sur des questions de capacité d'abondement. De plus, une telle stratégie ne doit pas remettre en cause les efforts effectués pour la diversification de l'économie néo-calédonienne. Face à l'incertitude, la diversification du tissu productif continue de représenter la meilleure stratégie. Toutefois, les succès limités des politiques de soutien aux secteurs échangeables démontrent l'importance des difficultés rencontrées sur le chemin vers la diversification en Nouvelle-Calédonie. Si ces difficultés sont communes à beaucoup de petites économies insulaires, la diversité même des performances de celles-ci démontrent l'importance des politiques publiques et de la capacité d'innovation dans le devenir de ces économies.

À cet égard, la stratégie de valorisation du patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel, déjà présente dans certains secteurs, représente une source potentielle de diversification et de soutenabilité pour l'économie calédonienne.

2.1 Les grands défis d'une PEI rentière engagée dans un processus de décolonisation négociée

La nécessaire construction d'une stratégie économique de pays reste fortement dépendante des options institutionnelles et statutaires - par nature politiques - qui seront prises dans les toutes prochaines années. Le modèle consociatif de l'accord de Nouméa doit

impérativement être révisé, en particulier pour faciliter la réflexion stratégique à l'échelle territoriale tout en conservant toute leur place aux provinces, mais aussi pour tenir compte de la fragmentation du paysage politique et de l'érosion de la force des oligopoles marchands. Par ailleurs, l'importance croissante des interdépendances[7] pose la question de la façon de poursuivre la décolonisation négociée, en s'inscrivant dans les réalités politiques et économiques mondiales d'aujourd'hui ; encore une fois, le monde de 2018 n'est pas celui de 1998.

La perspective de l'indépendance interroge en particulier la capacité de la Nouvelle-Calédonie à maintenir un niveau de vie élevé. Effectivement, les petites économies insulaires aujourd'hui « affiliées » à une puissance tutélaire présentent des niveaux de PIB/habitant supérieurs à celui des petites économies insulaires « souveraines » (Bertram, 2014). Mais ce différentiel de niveau de développement est-il une conséquence de la décolonisation ou est-il préexistant au mouvement de décolonisation ? Selon G. Bertram, à partir d'une analyse statistique sur 51 PEI (1900-2013), c'est bien la deuxième hypothèse qui semble le mieux correspondre aux données historiques de long terme. Autrement dit, au long du XXe siècle, on constate que les petites économies insulaires les plus performantes sont devenues ou restées « affiliées », alors que les moins performantes sont devenues souveraines. Ainsi, la décolonisation, le fait de devenir souverain, n'a pas impliqué pour les petites économies insulaires, un moindre niveau de performance économique. Pour autant, les défis posés à la Nouvelle-Calédonie sont importants, et ce quel que soit le résultat du référendum sur l'indépendance et les institutions de sa gouvernance qui en résulteront.

Il est fortement probable que les transferts publics depuis la France métropolitaine et donc la rente administrative correspondante, continueront à se réduire (au moins en part relative du PIB, si ce n'est en volume). Cette évolution et les perspectives du marché du nickel imposent de réévaluer tout à la fois la place et les conditions de captation de la rente minière et d'envisager d'autres options de politique économique et surtout de stratégies de développement.

Dans ce mouvement, la Nouvelle-Calédonie se retrouve confrontée aux difficultés communes aux petites économies insulaires, liées à l'étroitesse des marchés, l'éloignement (bien que relatif ici), les coûts élevés de production, les vulnérabilités économiques, environnementales et sociales qui affectent leurs modalités d'insertion dans les échanges internationaux. Sur les deux critères de la vulnérabilité et de la soutenabilité, la situation des PEI est toutefois très hétérogène (Geronimi, 2015). La diversité des trajectoires de développement montre qu'il n'y a pas de malédiction associée au fait d'être une petite économie insulaire. En revanche, et de façon décuplée par rapport aux économies de plus grande envergure, les politiques publiques jouent un rôle déterminant dans les trajectoires de développement.

Parmi les facteurs qui expliquent un niveau de vulnérabilité élevé de ces économies – résultant des chocs auxquels elles sont structurellement exposées (Guillaumont, 2006) - les petites économies insulaires se distinguent par la dépendance aux rentes et leur instabilité, que ces rentes soient minières, administratives, ou bien liées à la migration (Bertram et Watters, 1986 ; Poirine, 1995). Jean Freyss en 1997 réfutait la pertinence du modèle

[7] Les modalités de gestion de ces interdépendances devraient continuer à se discuter avec la France métropolitaine dans la continuité de l'esprit de consensus de l'accord de Nouméa.

d'économie rentière pour analyser la situation de la Nouvelle-Calédonie, en invoquant notamment la logique politique déterminante des transferts publics. La sortie progressive du modèle de l'économie assistée, puis du régime d'industrialisation de la période 2004-2012, avec la montée en production des deux usines métallurgiques à partir de 2013 remet au premier plan la question de la rente et de son instabilité, et donc les stratégies à l'échelle du pays pour s'en prémunir.

La transformation partielle de l'économie néo-calédonienne en économie industrialisée basée sur le nickel n'est pas encore aboutie. Les difficultés techniques rencontrées dans les deux nouvelles usines dans un contexte d'effondrement du cours du nickel questionnent la mise en place de relais de croissance et de financement de l'économie sur la base du secteur nickel. En conséquence, les débats sur le devenir de l'économie de l'archipel continuent logiquement de porter sur les perspectives de diversification économique, à partir, notamment du réinvestissement de la rente nickel. A cet égard, la mise en place d'un fonds souverain apparaît relativement consensuelle, malgré des conditions de financement encore en débat.

2.2 Capter et stabiliser la rentre minière et métallurgique, stratégie nickel et fonds souverain

La stratégie d'industrialisation à partir du nickel rencontre bien évidemment les difficultés inhérentes à une insertion renforcée dans l'économie mondiale, avec une transmission accrue des chocs conjoncturels et un poids croissant des stratégies des firmes multinationales. Ainsi la crise du nickel depuis 2015 rappelle qu'une spécialisation minière, comme métallurgique, est par nature vulnérable aux fluctuations des cours des matières premières (Auty, 2007 ; Brelaud et al., 2009). Rétrospectivement, la gestion du boom des cours de 2008-2009 semble également avoir sous-estimé la possibilité d'un retournement des cours, alors même qu'il s'agit d'une caractéristique essentielle des matières premières, largement analysée dans la littérature[8].

La gestion de l'incertitude associée aux fluctuations des cours des matières premières, dans une perspective de long terme, repose classiquement sur l'épargne extérieure (éventuellement par la mise en place d'un fonds souverain) et/ou sur l'investissement intérieur pour la diversification. La stratégie de placement à l'extérieur des revenus miniers permettrait d'éviter l'apparition du syndrome hollandais, et de bénéficier de rendements supérieurs. Pour de petites économies, avec de faibles opportunités économiques, l'épargne extérieure est ainsi souvent privilégiée. En effet, la diffusion massive dans l'économie domestique des rentes minières peut conduire à l'inflation et à la modification de la structure productive, à la défaveur des secteurs échangeables ; c'est le phénomène de syndrome hollandais (voir *supra*). Mais dans les faits, la mise en place d'un fonds souverain suppose des revenus très significatifs, et dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, leur captation par les institutions du Territoire. Or, jusqu'à présent les montants effectivement touchés par la Nouvelle-Calédonie ont été limités, du fait de la coexistence de plusieurs modalités de captation de la rente.

Les stratégies de captation et de stabilisation de la rente nickel

[8] Ainsi la Banque mondiale (1989) pose les bases de la doctrine internationale de gestion des chocs (voir aussi Geronimi et al., 2003)

Trois stratégies permettant de continuer à capter la rente nickel au profit de la Nouvelle-Calédonie s'opposent dans le débat public aujourd'hui : utiliser le levier de la fiscalité minière sur les usines de transformation (la possibilité de mise en place d'une redevance minière est aussi en discussion) ; prendre des participations dans les usines métallurgiques afin de capter la rente sous la forme de dividendes ; exporter le minerai brut, en négociant une part fixe ou évolutive du prix de vente du nickel sur les marchés internationaux. En prospective il convient d'introduire la question des temporalités: au-delà de la stabilité de la rente, c'est aussi la soutenabilité de l'économie néo-calédonienne qui est en jeu : selon la stratégie choisie, les détériorations du capital naturel associées à l'exploitation du nickel sont-elles suffisamment compensées (par des investissements dans d'autres secteurs) pour assurer la transmission de la richesse actuelle, du patrimoine, aux générations futures ?

La première stratégie - la fiscalité minière sur les usines de transformation – repose aujourd'hui essentiellement sur l'IS 35, impôt auquel seule la SLN est assujettie, les deux autres usines métallurgiques bénéficiant du pacte fiscal. Celui-ci garantit le maintien de l'exonération de toute imposition sur 15 ans (plus 5 ans à 50%), à partir de la réalisation d'un volume de production correspondant à 80% de sa pleine capacité. Il est donc vraisemblable que la perception de rentrées fiscales sur les nouvelles usines métallurgiques ne se produira pas avant 2028 au mieux, à moins d'une remise en cause du pacte de stabilité fiscale, difficile à initier aujourd'hui. Cette stratégie est de plus peu susceptible d'apporter des recettes fiscales significatives, à moins d'assister à un redressement important des cours du nickel à des niveaux supérieurs à 15 000 USD la tonne. L'impact du boom de 2007 (où les prix ont pu dépasser 50 000 USD la tonne sur quelques jours) a ainsi pris la forme d'un surplus de recettes fiscales de l'ordre de 25 milliards de F.CFP la même année. Depuis 2010, ces mêmes recettes fiscales prélevées essentiellement sur la SLN sont restées inférieures à 5 milliards de F.CFP, pour devenir nulle à partir de 2014 (suite à l'effondrement des cours du nickel).

La deuxième stratégie - la prise de participation dans les usines métallurgiques – est en particulier portée par la province Nord, qui y ajoute un principe de majorité ; elle suit une logique de prise de contrôle avec des participations dépassant 50% du capital de ces sociétés, qu'elles soient minières ou métallurgiques. Les sociétés d'économie mixtes de prises de participation sont l'instrument de cette stratégie. Au-delà de la prise de contrôle majoritaire de la province Nord via la SMSP sur l'usine Koniambo Nickel SAS (KNS), mais aussi via la Société du nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC)-Posco de l'usine de Gwangyang, la prise de participation est une stratégie qui, si elle ne permet pas *per se*, de décider de la gestion des sociétés, donne accès à une rétribution sous forme de dividendes. Ainsi, la SLN est détenue à 34% par la Société territoriale calédonienne de participatoin industrielle (STCPI) (les provinces Nord et des Iles Loyauté via NORDIL, la province Sud via Promosud), alors que Vale NC est seulement détenue à 5% par la Société de participation minière du sud calédonien SPMSC) (50% province Sud, 25% pour la province Nord et la province des Îles). La prise de participation majoritaire correspond à une stratégie volontariste visant à influer sur les choix industriels et financiers, ainsi qu'à une stratégie de diversification de portefeuille. La question principale devient celle des moyens de financer la maintenance des usines et faire face aux remboursements d'emprunt quand la conjoncture est défavorable.

Une troisième stratégie - exporter le minerai brut – impose de négocier une part fixe ou évolutive du prix de vente du nickel sur les marchés internationaux. Cette stratégie a

notamment abouti à un accord, avec les fondeurs japonais, de *profit-sharing*, garantissant aux exportateurs de minerais bruts une proportion croissante du prix de vente London Metal Exchange (LME) en fonction du niveau de ce prix.

Indépendamment de leur efficacité relative dans la captation de la rente nickel, ces trois stratégies, pour être efficaces individuellement, mais aussi pour donner de la cohérence à la politique minière, ne peuvent pas coexister à l'échelle du territoire. Les arbitrages que suppose la primauté donnée à l'une ou à l'autre peuvent entraîner des conflits entre les gagnants et les perdant, voire conduire à des crises sociales d'ampleur[9]. De fait la rente n'est pas captée par les mêmes agents selon la stratégie suivie.

Les recettes fiscales, limitées à moins d'un retournement violent de la conjoncture du marché du nickel qui prédomine depuis 2015, alimentent le budget de la Nouvelle-Calédonie, et se diffusent ensuite dans l'économie selon la clé de répartition favorable à la province Nord et à la province des Îles Loyauté. Sur un horizon de moyen terme, les revenus fiscaux attendus du nickel sont limités, et probablement insuffisants pour alimenter un fonds souverain (Baude, 2012). La part de la rente nickel captée par les recettes fiscales reste faible, très largement en dessous des standards internationaux.

Les dividendes perçus par les actionnaires des usines dépendent des décisions des actionnaires majoritaires, et de la capacité des usines à dégager des surplus. Avec un cours du nickel inférieur à 9 000 USD la tonne, aucune des trois usines présentes sur le territoire n'est en capacité de dégager des dividendes. Selon les estimations de l'évolution des coûts de production (chapitre 3), il faudrait des prix supérieurs à 12 000 USD la tonne pour que des distributions de dividendes soient envisageables. Les dividendes distribués proviennent essentiellement de la SLN (sur le territoire), et de la SNNC-Posco (en Corée du Sud), et bénéficient aux provinces actionnaires via les SEM.

Dans la configuration de la SLN (plus de 80 milliards de F.CFP distribués entre 2011 et 2013), les dividendes bénéficient aux plus gros actionnaires : 66% des dividendes versés par la SLN sortent ainsi directement du territoire.

Dans la configuration SNNC-Posco, 51% des dividendes versés bénéficient à la SMSP. Dans un contexte de cours élevés, l'endettement de la SMSP lié au financement de la construction de la première tranche de l'usine de Gwangyang a pu être remboursé en trois ans. Depuis l'effondrement des cours de 2015, SNNC-Posco ne dégage plus de surplus distribuable sous forme de dividendes.

Lorsque des dividendes seront versés, la province Nord sera le principal bénéficiaire direct de l'exploitation du nickel par KNS sur le territoire néo-calédonien, du moins tant que le régime fiscal actuel sera en vigueur.

Finalement, la stratégie de prise de participation (ou de contrôle) abouti à une captation de la rente nickel via la distribution de dividendes, qui ne bénéficie pas au gouvernement de Nouvelle-Calédonie, mais aux provinces via les SEM, et parmi celles-ci en premier lieu à la province Nord.

Enfin, la troisième stratégie consistant à exporter du minerai brut bénéficie aux concessionnaires et « petits mineurs » qui captent toutefois une part limitée du prix

[9] Le blocage de Nouméa en 2015 par les « petits mineurs » en est un exemple récent (voir chapitre 1).

mondial du nickel. La négociation menée avec les fondeurs japonais garantit que les exportations de minerai brut sont rémunérées à hauteur de 25% du prix du nickel sur le LME[10]. Sachant que le coût moyen d'extraction d'une tonne de nickel contenu a été estimé en 2013 à environ 3 900 USD (Christman, 2016[11]), on peut en déduire que l'exportation de minerai brut (pour un cours inférieur à 15 600 USD la tonne sur le LME) n'est intéressante en Nouvelle-Calédonie que pour des concentrations élevées. Cette exploitation se fait donc en priorité au détriment des gisements les plus riches, là où la Nouvelle-Calédonie dispose d'un avantage absolu.

Quelle stratégie nickel pour la Nouvelle-Calédonie ?

Chacune de ces trois stratégies avantage donc des acteurs particuliers du territoire mais aussi de l'extérieur, en fonction de leurs intérêts, parfois contradictoires. La captation de la rente par l'impôt (SLN) avantage en interne de facto le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (lorsque le cours est suffisamment rémunérateur), la captation par les dividendes KNS et Gwang Yang la province Nord, enfin, la stratégie « minerais brut » les « petits mineurs » détenteurs de titres et exploitants[12], auxquels sont souvent assimilés les sous-traitants et rouleurs, etc.

Les arguments économiques invoqués pour comparer les avantages respectifs des différentes stratégies portent sur l'évaluation de la part de la rente nickel effectivement captée par l'économie néo-calédonienne (fiscalité et dividendes), complétée par l'importance des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, via notamment l'emploi créé (chapitre 3). Au-delà de ce débat technique, il s'agit bien d'un choix politique. Quelle que soit la stratégie envisagée, la contrepartie de la montée en puissance du secteur métallurgique est l'accroissement de l'exposition aux chocs provenant des marchés mondiaux. L'incertitude affectant l'évolution des marchés mondiaux se diffuse alors dans l'économie de l'archipel, selon des canaux différents en fonction de la stratégie nickel envisagée. Les acteurs privés sont-ils plus à même que la puissance publique pour gérer ces fluctuations ? On retrouve ici un débat ancien (Collier et Gunning, 1994), renouvelé avec le retour de fortes fluctuations sur les cours des matières premières (Geronimi, 2016). Alors que la mise en place d'un fonds de stabilisation peut permettre l'atténuation des effets des fluctuations de court terme, la seule réponse efficace à long terme à l'accroissement de l'incertitude et de la vulnérabilité de l'économie néo-calédonienne demeure la diversification de l'économie, financière (par la constitution d'un stock d'actifs

[10] L'accord de profit sharing négocié par le syndicat des exportateurs de minerai en 2016 précise que l'exportation de minerai saprolitique peut donner lieu, en plus d'une part de 25 % du prix du LME, à une rétrocession des profits liés à la phase de transformation métallurgique. Cette rétrocession est variable en fonction du niveau atteint par le prix du nickel sur le LME, et n'existe que pour des prix supérieurs à 7000 USD la tonne sur le LME. Ainsi, pour un prix de 9000 USD la tonne de nickel sur le LME, l'exportateur néo-calédonien percevrait, à partir du 1er juin 2016, 2677,5 USD, correspondant à 29,75 % du prix du LME, soit la base de 25 % et un profit sharing de 4,75 %.

[11] En 2013, sur la base des coûts en numéraire de production du nickel disponible pour 70 gisements (base de données de la SLN ; Christman, 2016).

[12] Ils étaient treize en 2012 : SMK, GEMINI, MKM, SERKA, SMP, SMGM, SMCB, EDM, MINEX, SMN, SOREN, SMT, TPK (source : Dimenc).

internationaux, un fonds souverain) ou réelle (par la montée en puissance de nouveaux secteurs échangeables).

Toujours à long terme, et si l'on adopte une lecture en termes de soutenabilité, la bonne gestion de la ressource nickel suppose le maintien de la richesse transmise aux générations futures. Dès lors, des éléments de réponse peuvent être apportés sur l'optimisation de la valorisation de la rente captée.

Comme exposé dans le chapitre 6 de l'ouvrage, une stratégie d'accumulation par l'investissement dans les capitaux économiques et humains sur le territoire a permis, avec l'aide des transferts publics, d'assurer globalement la transmission de la richesse sur la période 1970-2012. Toutefois, les difficultés rencontrées dans la diversification des secteurs échangeables (hors nickel), notamment du fait d'une faible compétitivité (chapitres 3 et 4), a amené les débats sur la question de la création d'un fonds souverain. Pour des économies minières, afin de contourner les contraintes de coûts - et donc le syndrome hollandais -, le placement de la rente nickel à l'extérieur de l'économie nationale, avec des taux de rendements supérieurs à ceux obtenus localement, peut être une solution intéressante. Cette option peut toutefois sembler paradoxale et risquée, car elle part de l'idée que les possibilités de diversification de l'économie domestique sont limitées. Dès lors la soutenabilité (le maintien du niveau de revenu des générations futures) serait essentiellement assurée par les revenus issus de placements financiers extérieurs. Une telle stratégie peut donc renforcer la vulnérabilité d'une économie, par une dépendance renforcée envers les marchés financiers internationaux dont les crises récurrentes revêtent désormais un caractère systémique. Elle suppose donc la constitution d'un portefeuille d'actifs externes suffisamment important et diversifié[13].

Comme évoqué plus haut, la perspective de mise en place d'un fonds souverain achoppe toutefois, en Nouvelle-Calédonie, sur la capacité effective de l'alimenter par l'intermédiaire d'une fiscalité nickel efficace. Selon les analyses et simulations présentées dans le rapport Baude (Baude, 2012), la faiblesse de l'impôt sur les sociétés sur la SLN, ajoutée aux exemptions au minimum jusqu'en 2024 pour les deux nouvelles usines, décrédibilise cette solution. Ainsi, les recettes fiscales issues du nickel, sur la période faste de haut prix du nickel (2003-2009) n'ont représenté au maximum qu'environ 3 % du PIB (en 2007), pour ensuite chuter en 2009 (alors que les cours du nickel étaient encore élevés) à 0,2 %. Ces recettes sont largement inférieures à celles versées aux fonds souverains en Norvège (plus de 15 % du PIB en 2008) ou au Chili (plus de 8 % du PIB en 2007), dans les pays souvent mis en avant comme exemples réussis de fonds souverain. L'ajout des dividendes issus de la participation de la STCPI à hauteur de 34 % dans le capital de la SLN au calcul des recettes mobilisables ne change pas ce constat ; ces dividendes n'ont représenté, en plein boom en 2006 que 0,6 % du PIB.

Sur la période récente, à partir de 2015 et l'effondrement des cours du nickel, le constat précédent est encore renforcé : dans la configuration actuelle de la fiscalité et des modalités de captation de la rente nickel par le jeu des dividendes et des sociétés de participation provinciales et territoriale, les recettes issues du nickel ne sont pas susceptibles d'alimenter de façon significative un fonds souverain en Nouvelle-Calédonie. Le secteur métallurgique

[13] Les fonds souverains du Qatar, du Chili, ou encore de la Norvège sont des exemples abondamment cités dans la littérature de réussites de tels dispositifs.

n'est plus (pas encore) en capacité mais plutôt en besoin de financement. Ainsi en 2015, la Nickel Mining Company (NMC) affiche une perte de 3,5 milliards de F.CFP, et l'équilibre des comptes de la SMSP a été réalisé par le refinancement de l'Etat et de l'Agence française de développement (AFD) (environ 20 milliards de F.CFP d'endettement supplémentaire) et le soutien de la province Nord (à hauteur de 1,25 milliards de FCFP)[14]. La SLN et Vale NC rencontrent elles aussi des difficultés financières. Cette situation peut être remise en cause à plus long terme, lorsque les nouvelles usines sortiront de la clause d'exemption fiscale (dans tous les cas de figure, pas avant 2024), et dans la perspective d'un redressement significatif des prix mondiaux du nickel. La transition vers l'économie industrialisée se fait donc dans un contexte difficile, qui retarde d'autant les perspectives de distribution de dividendes.

L'avenir est de toute façon incertain et toute option comporte des niveaux de risque importants que la Nouvelle-Calédonie ne pourra pas totalement maîtriser. Pour autant, et quelle que soit la stratégie envisagée, les arguments invoqués précédemment plaident pour la mise en cohérence d'une stratégie nickel à l'échelle du pays, seule perspective pour maximiser tant la captation de la rente que sa valorisation et son lissage dans le temps. Le choix de la provincialisation est allé de pair avec le choix de l'investissement dans le territoire, en cohérence avec l'objectif du rééquilibrage. Le soutien aux activités productives, ainsi qu'au développement du capital humain et social est ainsi en cohérence avec les accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa. Il s'agit là d'une rupture par rapport au modèle de l'économie assistée présenté par Jean Freyss, caractérisé par la fuite de l'épargne vers l'extérieur du territoire. Une option stratégique s'inscrivant dans cette tendance serait un signe de confiance dans le territoire et ses capacités productives.

2.3 Une nécessaire diversification source de débats, de controverses et qui impose des choix

Et de fait, le débat sur la captation et la valorisation de la rente nickel ne doit pas occulter les autres secteurs. Dans la perspective d'un affaiblissement des transferts publics et du cheminement plus lent que prévu vers un secteur métallurgique comme source renouvelée de devises et de recettes fiscales, la Nouvelle-Calédonie ne peut plus échapper à son statut de petite économie insulaire. Mais loin d'être une malédiction, l'insularité peut aussi être une source d'opportunités.

Diversification et dévaluation du F.CFP : des perspectives incertaines et un besoin d'accompagnement

Au-delà du secteur nickel, les perspectives de diversification mobilisent les politiques publiques (avec leurs financements), et ce depuis plusieurs décennies (chapitre 9). Dans un contexte de cours du nickel historiquement faible, cette préoccupation revient au premier plan. Si le secteur nickel n'est pas aussi rémunérateur que prévu et que les transferts publics se réduisent, quelles sont les sources alternatives de revenus de la Nouvelle-Calédonie ?

Comme exposé dans les chapitres 2, 3 et 5 de l'ouvrage, l'économie néo-calédonienne dépend de l'accès aux devises internationales pour financer ses importations et le déficit de son compte courant. Une partie des secteurs exportables susceptibles de rapporter des

[14] Entretien avec A. Dang, juillet 2016.

devises à la Nouvelle-Calédonie ont fait l'objet d'appuis spécifiques, selon des modalités parfois critiquables, souvent novatrices. Pour autant, ils restent encore marginaux, en termes de contribution au PIB comme en termes de devises, et pour la plupart d'entre eux ils restent non rentables. Le modèle du syndrome hollandais a parfois été invoqué pour analyser une telle situation où les secteurs échangeables (exportables ou en concurrence avec les importations) souffrent, du fait d'une surévaluation du taux de change réel, d'un désavantage de prix et de rentabilité vis-à-vis des secteurs non échangeables (essentiellement les services et les secteurs protégés). L'une des mesures macroéconomiques recommandées dans ce type de situation est la dévaluation, susceptible d'améliorer la rentabilité des secteurs échangeables (Corden et Neary, 1982).

Conjointement à la stratégie industrielle, la politique monétaire apparaît comme un autre levier d'action possible et le débat sur la dévaluation du F.CFP reste récurrent et prégnant. Il se pose aussi bien dans la perspective du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans le giron de la France que dans celle de son indépendance (un éventuel changement de régime monétaire pouvant aussi déboucher sur une dévaluation de facto d'une éventuelle monnaie locale, que celle-ci reste le F.CFP, devienne ancrée à un panier de devises, ou encore soit directement rattachée à l'euro). Mais là encore les impacts attendus sont peu évidents à évaluer. Les effets d'une dévaluation sont d'autant plus difficiles à anticiper que les données de prix et de marge sont encore parcellaires et difficiles à obtenir en Nouvelle-Calédonie (chapitres 2 et 4). L'enjeu porte surtout sur les nécessaires mesures d'accompagnement qui devraient être significatives eu égard à la place de la convertibilité et de la stabilité monétaire dans le fonctionnement des marchés oligopolistiques qui continuent de structurer le fonctionnement de l'économie néo-calédonienne.

L'objectif économique d'une dévaluation du F.CFP serait de renforcer la rentabilité des secteurs échangeables (exportables ou en concurrence avec les importations), pour à terme, augmenter le taux de couverture des importations par les exportations, réduisant ainsi le déficit de la balance courante. L'évolution à la hausse des prix (en F.CFP) des biens importés et des biens exportables, résultant mécaniquement de la dévaluation doit ainsi favoriser ces secteurs, et participer à la diversification de l'économie néo-calédonienne. Plusieurs caractéristiques de cette économie questionnent toutefois les effets attendus d'une dévaluation. Si la perspective d'une dévaluation était sérieusement envisagée, il faudrait évidemment disposer de simulations des effets de celle-ci dans le cadre d'un modèle macroéconomique. En l'absence de ce dernier, quelques pistes de réflexion issues des analyses précédentes méritent toutefois d'être soulignées.

L'amélioration attendue de la rentabilité relative des secteurs échangeables vis-à-vis des secteurs non-échangeables, passe par une réduction des coûts de production des secteurs échangeables, et une maîtrise de l'effet inflationniste de la dévaluation sur les prix des biens non échangeables. En ce qui concerne la réduction des coûts de production, et compte tenu de la forte dépendance de l'économie néo-calédonienne envers les importations de biens intermédiaires (plus de 20 % de la valeur de la production en moyenne, voir chapitre 5), l'impact de la dévaluation sur les coûts de production porterait essentiellement sur la réduction du coût salarial (exprimé en devises). La part des coûts salariaux dans le chiffre d'affaires (graphique 1) varie fortement selon les secteurs d'activités (de 17 % pour les industries extractives, à 50 % pour le secteur santé humaine et action sociale). Les coûts salariaux des secteurs échangeables (activités manufacturières) représentent moins du quart du chiffre d'affaire. Les frais de personnel représentent une part bien plus importante

dans les secteurs non-échangeables (les services, la construction,…). Au final, pour les secteurs échangeables, l'effet de baisse des coûts, exprimés en devises, associé à la dévaluation serait limité (une estimation brute, toutes choses égales par ailleurs, montre qu'une dévaluation de 50 % se traduirait directement pour l'industrie manufacturière, au mieux, via les coûts salariaux, par une baisse d'environ 15 % des coûts globaux rapportés au chiffre d'affaire, soit une baisse insuffisante pour compenser le différentiel de prix entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde).

Graphique 1. Part des frais de personnel dans le chiffre d'affaire par secteurs d'activité (2011)

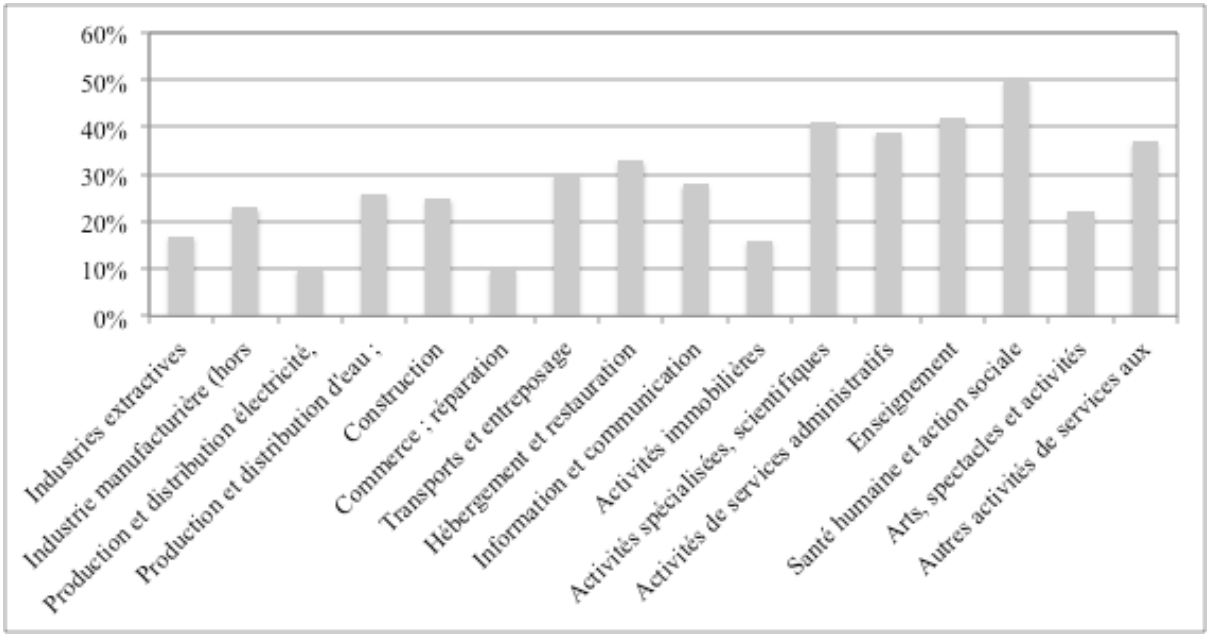

Source : d'après ISEE.

Par ailleurs, l'ampleur des effets inflationnistes d'une dévaluation dépend *in fine* des comportements des agents économiques, et notamment des comportements de marge. Une dévaluation crée des effets d'aubaine, dont la captation dépend des rapports de force au sein de chaque filière/secteur. L'augmentation en F.CFP du prix d'un bien échangeable peut être captée à différents niveaux de la filière de production, allant des producteurs, aux fournisseurs, aux intermédiaires et commerçants. Pour une partie importante des secteurs de production, les rapports de force sont plutôt à la faveur des intermédiaires, il est donc probable que le gouvernement devrait prendre des mesures fortes de contrôle des marges. Les débats autour de la mise en place de la taxe générale sur la consommation (TGC) en 2016 sont assez illustratifs des enjeux associés à la répartition des pouvoirs au sein des filières (chapitre 4).

Les effets récessifs d'une dévaluation sont importants à court terme. La dévaluation induit directement une perte de pouvoir d'achat de l'économie en biens importés. Pour la Nouvelle-Calédonie, dépendante envers les importations de biens de consommation finale et intermédiaire, cet effet serait majeur, pouvant conduire à une récession économique à court terme. La dévaluation aurait aussi des effets redistributifs importants, la baisse de pouvoir d'achat affectant différemment les agents économiques selon leurs revenus et leurs modes de consommation, comme leurs capacités à réorienter leurs consommations en direction des biens non-échangeables. Les salariés, mais aussi la population urbaine pauvre, n'ayant que peu d'accès à des produits de substitution aux importations, subiraient

certainement l'essentiel de l'impact négatif de la dévaluation. Par contre, il est probable que le monde rural, et en particulier les populations des tribus seraient en mesure de substituer des produits locaux à une partie des produits importés, en s'appuyant notamment sur l'autoconsommation et les échanges non-marchands, toujours très significatifs (chapitre 7). Les acteurs économiques les plus riches, ayant accès à des placements en devises, seraient de toute façon les plus en mesure de tirer parti d'une dévaluation.

A moyen et long terme, l'effet attendu d'une dévaluation est une modification de la structure productive de l'économie, à la faveur des secteurs échangeables. A court terme cela suppose que l'impact initial de la dévaluation sur les prix relatifs soit suffisamment important pour se traduire par une modification significative de la rentabilité relative des secteurs échangeables. A plus long terme, il faut supposer que l'élasticité prix de l'offre des secteurs échangeables soit suffisamment élevée pour entraîner une augmentation de la production domestique. A cet égard, les facteurs de production (terre et travail notamment) doivent être disponibles, ou pouvoir migrer librement des secteurs non-échangeables vers les secteurs échangeables. Les éléments d'analyse présentés dans le chapitre 7 laissent penser que la réorientation du foncier et de la force de travail du secteur non-marchand vers le secteur marchand exportateur ne sera pas forcément immédiate, mais plutôt négociée et progressive. Les effets positifs de la dévaluation n'apparaîtront sans doute pas à court ou moyen termes.

Au final, l'absence d'une modélisation économique et les données actuellement disponibles ne permettent pas de simuler précisément les effets positifs et négatifs d'une dévaluation. Mais, si l'option est retenue, les analyses formulées dans cet ouvrage invitent à penser une dévaluation accompagnée de mesures d'accompagnement très fortes : pour l'effacement de la dette (qui s'accroîtrait en proportion de la dévaluation), par exemple et une réforme en profondeur de la structure de l'économie néo-calédonienne, notamment la remise en cause des oligopoles de collusion… Une politique monétaire n'est qu'un instrument au service d'une stratégie globale, elle ne peut se penser seule.

Une diversification basée sur des secteurs de niche ou naissant

Au-delà des stratégies minière et métallurgique et de la recherche d'effets d'entraînement, les politiques publiques ont aussi à faire face au défi de la diversification de l'économie. Les politiques publiques se sont emparées de cet objectif depuis plusieurs décennies, avec un succès limité. Mais des opportunités existent par la requalification de certains secteurs.

Dans le domaine de l'agriculture par exemple, les analyses invitent à repenser les systèmes de production et alimentaires territoriaux. Les perspectives resteront limitées en termes d'emploi et de production de richesse, mais la promotion d'une agriculture plus durable et diversifiée inspirée des principes d'agro-écologie permettrait d'améliorer la qualité des cultures tout en préservant l'environnement, mais aussi d'accroître la résilience des systèmes face aux chocs et aux changements climatiques. La relance du secteur et la progression de l'autonomie alimentaire ont d'ailleurs récemment fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics, avec l'adoption du nouveau code agropastoral. Étant donné le lien fort à la terre commun à l'ensemble des communautés du pays, il s'agit de revaloriser le travail de la terre en se fondant notamment sur le système de connaissances écologiques traditionnelles et ses adaptations permanentes, et en s'appuyant sur les dernières connaissances agronomiques. Le développement de différents labels de qualité et les recherches menées dans ce domaine offrent d'indéniables pistes pour

développer des filières d'agriculture biologique et de transformation destinées en premier lieu à satisfaire une partie croissante du marché local et, au-delà, à l'exportation sur une niche de haute qualité.

Pour les secteurs non-échangeables, la prévalence de rapports sociaux originaux ancrés dans les échanges non-marchands offre également des perspectives de valorisation du capital humain, social et culturel à travers les activités de l'économie sociale et solidaire (ESS). En tant que composante spécifique de l'économie aux côtés des sphères publique et marchande, l'économie sociale et solidaire se définit à la fois par le statut des organisations qui la composent (associations, mutuelles, coopératives, fondations) et leur objet à forte utilité sociale ainsi que par leur mode de gouvernance qui se veut à la fois démocratique et fondé sur une gestion non-lucrative (Bioteau et Fleuret, 2014). Par son ancrage territorial, l'ESS permet non seulement de renforcer les solidarités territoriales mais aussi de générer une plus-value sociétale et des interactions innovantes entre les secteurs marchand et non-marchand. De fait, certains dispositifs de développement local comme le Code de développement (CODEV) de la province Nord, en mettant l'accent sur des projets à forte utilité sociale, s'inscrivent pleinement dans cette logique (chapitre 9). Le potentiel d'innovation de l'ESS est aujourd'hui reconnu et particulièrement mis en avant (Gadrey, 2006 ; Noguès, 2006 ; Bouchard, 2011). L'ESS participe de la nécessaire reconnaissance d'une économie plurielle qui prend tout son sens en Nouvelle-Calédonie au regard de la prégnance des pratiques coutumières et de la diversité culturelle de sa population. D'ailleurs, malgré des difficultés liées au manque de formation à la gestion des organisations non-marchandes, le secteur associatif témoigne d'un fort dynamisme sur le territoire avec plus de 470 associations créées chaque année sur la période récente (Kani Conseil, 2014). L'ESS peut contribuer à renforcer les solidarités entre les communautés, améliorer la cohésion sociale tout en aidant les catégories les plus vulnérables que sont les femmes, les jeunes, les séniors ou les malades.

Enfin, le développement des activités culturelles fournit un autre exemple ; la liste n'étant pas exhaustive. Resté limité malgré les efforts consentis dans le cadre des accords successifs à travers l'ADCK, le Centre culturel Tjibaou et, plus récemment, les centres culturels qui ont vu le jour dans le nord de la Grande Terre, la valorisation de la diversité culturelle par la professionnalisation et le développement des pratiques culturelles et de l'interculturalité constitue de fait un levier d'action. La création d'un véritable statut d'artiste permettrait sans doute de lever un certain nombre d'obstacles. La promotion de ces pratiques constitue l'un des points d'entrée vers une meilleure valorisation du capital immatériel de la Nouvelle-Calédonie.

Une diversification basée sur la valorisation du patrimoine néo-calédonien

Outre ces secteurs, dont l'impact ne pourra que rester limité, des pistes innovantes et prometteuses de diversification apparaissent autour de la mobilisation du patrimoine naturel et immatériel de la Nouvelle-Calédonie. L'enjeu est de trouver les moyens de le valoriser de manière soutenable.

Comme exposé dans le chapitre 6 de l'ouvrage, 70 % de la richesse totale de la Nouvelle-Calédonie ne proviendrait ni du capital économique, ni du capital naturel. Certes, en plus de ses ressources minières, le pays bénéficie d'une rente géopolitique dans le Pacifique ; son capital humain s'est considérablement amélioré ; le tissu administratif et entrepreneurial est aujourd'hui dense et expérimenté (chapitre 3). Mais d'autres actifs spécifiques existent :

le taux d'endémisme naturel est élevé ; le lagon et sa biodiversité sont inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO ; les relations sociales au sein des tribus et leurs modalités d'insertion dans l'économie marchande sont originales ; la coutume et sa reconnaissance institutionnelle ont permis le maintien et le développement de la culture kanak et de poser les bases du rayonnement, de solidarités régionales et d'enrichissement réciproques. À la notion de richesse (et ses composantes substituables car convertibles) se superpose ainsi la notion de patrimoine. Ce patrimoine néo-calédonien, exceptionnel et reconnu comme tel, doit être préservé pour les générations futures, ou dit autrement, valorisé de façon soutenable.

Une stratégie pays de patrimonialisation n'échapperait pas entièrement aux contraintes des petites économies insulaires, mais en visant d'autres formes de compétition internationale, elle permettrait de les dépasser partiellement. Ainsi, le fait de mobiliser des ressources patrimoniales, uniques, permet de proposer des biens et services différenciés justifiant des prix élevés. Il s'agit d'une stratégie de plus en plus présente au niveau international dans le secteur touristique, notamment pour les petites économies insulaires.

Les secteurs d'application d'une valorisation patrimoniale sont en partie déjà présents. Ils recouvrent le tourisme, la sylviculture, une aquaculture et une agriculture repensées, les micro-algues (et au-delà, les micro-organismes), la valorisation des plantes endémiques médicinales (développement de phyto-médicaments, huiles essentielles) et ornementales, la phyto extraction et la revégétalisation. Plus largement, les marchés des services écologiques, la chimie verte, voire la bio-industrie, peuvent être stimulés par une économie de la connaissance et des réseaux (en particulier de recherche) à même de compenser pour partie les handicaps de l'insularité. À l'heure de l'impératif du développement durable, la Nouvelle-Calédonie a la possibilité de contribuer à la définition d'un nouveau modèle de progrès économique et social, respectueux de l'environnement et soucieux des générations futures.

L'analyse économique des valeurs associées à la nature apporte un éclairage intéressant sur le potentiel de création de richesse de la Nouvelle-Calédonie. L'approche en termes de valeur économique totale (Pearce and Warford, 1993) propose ainsi une typologie des valeurs allant de la valeur d'usage à la valeur de non-usage. Alors que les valeurs d'usage direct sont aisément identifiées sur des marchés, et portent des prix, une partie des valeurs les plus immatérielles sortent du champ du marché. De ce fait, ces dernières valeurs sont souvent ignorées dans les stratégies de développement économique.

Figure 1. Les différentes dimensions de la valeur d'une ressource naturelle selon une approche en termes de valeur économique totale

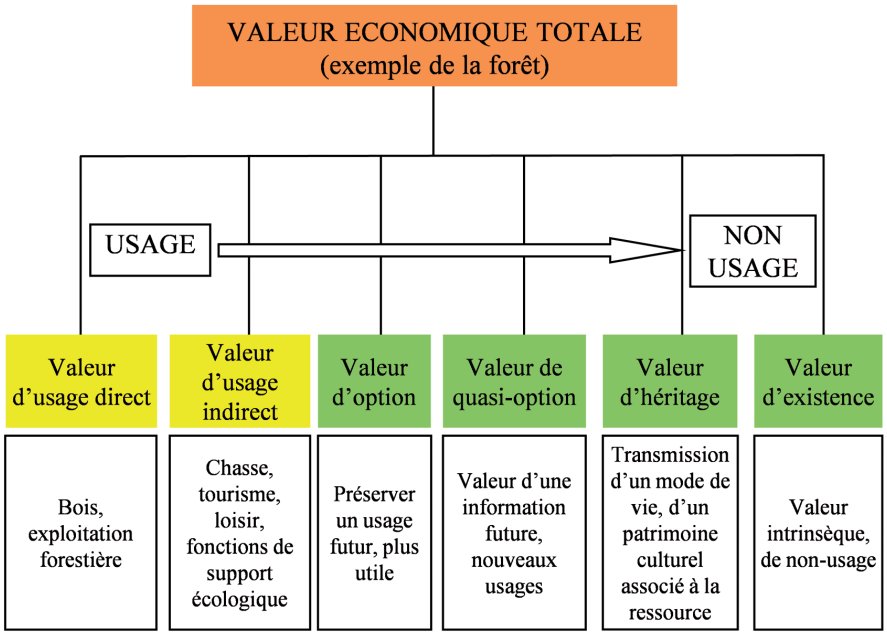

Source : D'après Pierce et Wartford, 1993.

Les valeurs d'usage direct de la nature comme les valeurs d'usage indirect sont le support d'activités et de revenus révélées (directement ou indirectement) sur des marchés. Les valeurs d'option, de quasi option et d'héritage supposent la projection dans le futur d'une valeur d'usage, au bénéfice de soi-même, ou éventuellement pour les générations futures (valeur d'héritage). Bien plus incertaines, ces valeurs sont toutefois déjà en partie valorisées en Nouvelle-Calédonie. Enfin, la valeur d'existence représente une valeur de non-usage, dont l'évaluation est souvent totalement ignorée dans les politiques de développement.

Le développement de certains secteurs en Nouvelle-Calédonie s'inscrit déjà dans une logique de valorisation du patrimoine naturel ou culturel. C'est notamment le cas pour les plantes hyper accumulatrices, dont la capacité à produire des sels métalliques utiles à la catalyse (industrie pharmaceutique et agro-alimentaire) donne lieu à dépôts de brevets et à un prototype industriel. Le caractère unique des sols néo-calédoniens, allié à des plantes endémiques abrite ainsi une valeur d'usage, qui était à l'état de valeur de quasi-option jusqu'à ce qu'un programme de recherche (CNRS, IAC, SLN) permette d'envisager à terme son exploitation industrielle.

L'exploitation des plantes accumulatrices est aussi assez révélatrice des difficultés associées au développement de telles activités basées sur l'exploitation d'un patrimoine naturel exceptionnel. La capacité de la Nouvelle-Calédonie à capter la valeur ajoutée d'un processus industriel basé sur les plantes accumulatrices est déjà en question. Le prototype industriel et les brevets ont été développés en France métropolitaine, et seule la première étape du processus de fabrication, celui de la récolte des feuilles, est situé en Nouvelle-Calédonie. En l'absence de contrat précisant la part de la valeur du produit final revenant au territoire, on peut craindre que cette part reste tout à fait minime. Cette crainte est d'autant plus fondée, qu'il n'y a pas un règlement unique concernant l'exportation de matières premières végétales au niveau du territoire. Ainsi, alors que la province Sud a mis en place des contraintes règlementaires précisant que l'octroi d'un permis de collecte implique une

compensation financière d'au minimum 2 % du chiffre d'affaire associé à l'exploitation commerciale de la ressource naturelle (35 % pour la province et 65 % pour les propriétaires fonciers), la province Nord n'a pas encore défini de règles claires, ni la province des Iles qui s'apprête à adopter une règlementation contraignante en la matière dans les prochains mois. Le manque d'harmonisation des règles, ou son absence, concernant l'exportation et l'exploitation de la biodiversité peut ainsi constituer un frein pour la mise en valeur. Par extension, la protection des savoirs traditionnels qui portent sur l'exploitation de la biodiversité, soulève la question sensible de la bio-piraterie. Mais la Nouvelle-Calédonie a su par le passé faire valoir ses spécificités et les traduire en droits dans la République française ; elle doit cultiver ce savoir-faire aussi dans le domaine de la reconnaissance et de la préservation de sa biodiversité.

Le tourisme est un secteur économique privilégié dans les PEI. En moyenne, il représente entre 9 et 10 % du PIB des PEI, contre 4 à 5 % pour les autres économies. Comme le suggèrent Logossah et Maupertuis (2007), certains handicaps naturels (isolement, éloignement, insularité) pourraient constituer des avantages comparatifs pour les territoires insulaires en se transformant en caractéristiques de biens touristiques tant recherchées par beaucoup de voyageurs. Mieux encore, beaucoup de PEI, à l'image de la Nouvelle-Calédonie, bénéficient d'une *« attractivité sociale, culturelle ou naturelle unique »* (Seetanah, 2011) qui pourrait se présenter, tant que les actifs mis en valeur sont préservés, comme un avantage absolu pour leur tourisme international, en contrebalançant ainsi les handicaps liés à leur isolement et à leur petite taille. Comme le soulignent Bimonte et Punzo (2003), les PEI auraient tout intérêt à miser sur la différenciation plutôt que l'homogénéité des produits touristiques afin de promouvoir « l'unicité » de la destination, la dernière étant basée sur un avantage comparatif voire pouvant offrir une « expérience unique ».

La reconversion de plusieurs PEI vers le tourisme patrimonial illustre l'essoufflement des modèles de développement touristique basé sur des prestations homogènes, en forte concurrence. C'est notamment le cas pour l'île Maurice ou la République dominicaine, qui ont vu le prix de leurs prestations touristiques décroître au cours des deux dernières décennies.

Pour une PEI telle que la Nouvelle-Calédonie, caractérisée par la présence d'un patrimoine déjà reconnu par l'inscription sur la liste de l'UNESCO et connaissant des coûts élevés, la meilleure stratégie de développement touristique, du point de vue de la soutenabilité et de la vulnérabilité consisterait ainsi à différencier ses prestations touristiques sur le marché international en faisant valoir ses atouts patrimoniaux (Geronimi et al., 2015, Zugravu et al., 2016). Évidemment, pour qu'une telle stratégie soit soutenable, le maintien et le développement du patrimoine, par des investissements dans la préservation et la valorisation, apparaît comme une condition nécessaire, y compris pour conserver la différenciation des prestations touristiques.

Le principal défi devient alors celui du maintien de la différenciation du tourisme dans le temps. La tendance à l'homogénéisation des produits touristiques par les dynamiques du marché mondial amène à une perte de différenciation, une augmentation de la concurrence, une baisse tendancielle des prix et un essoufflement des spécialisations touristiques. L'investissement dans le patrimoine, pour sa préservation et son développement, loin d'exprimer une dynamique de repli, pourrait alors constituer une stratégie prometteuse d'insertion dans les marchés mondiaux pour la Nouvelle-Calédonie.

Plus globalement, le patrimoine et les ressources territoriales associées, pour être valorisés et au moins partiellement transformés en richesse, doivent être d'abord révélés, puis ensuite activés. Ce qui implique des diagnostics concertés, un débat public, une vision partagée et des choix de société. En cela, la capacité d'innovation des acteurs néo-calédoniens et de leurs partenaires, de même que leurs connexions à des réseaux de recherche français, mais aussi de plus en plus régionaux et internationaux, sont des atouts.

En 1997, Jean Freyss, s'interrogeant sur le devenir de la Nouvelle-Calédonie, soulignait le défi de la redéfinition *« des liens avec l'extérieur, la France et les autres pays, fondée sur une interdépendance négociée et non plus une dépendance subie »*. La petite taille et l'éloignement de la Nouvelle-Calédonie lui apparaissaient alors aussi comme une opportunité pour l'invention d'une société capable de marier la coutume, le marché, l'Etat et la nation. Depuis lors, la société néo-calédonienne a su mettre en place de nouvelles institutions et régulations sociales, en créant de nouvelles dynamiques, parfois totalement inattendues, notamment entre le marchand et le non-marchand. Dans le redéploiement de ses relations avec la région pacifique, et plus globalement dans son insertion dans l'économie mondiale, le chemin qui reste à parcourir est important, et soumis à de nombreuses incertitudes. Pour autant, l'histoire n'est pas écrite. La trajectoire passée de la Nouvelle-Calédonie montre sa capacité d'innovation sociale et institutionnelle, ressource essentielle pour la mise en œuvre de son destin commun.

Bibliographie

Auty R. (2007), « Natural Resources, Capital Accumulation and the Resource Curse », *Ecological Economics* 61, pp. 627-634.

Banque mondiale, (1989), *Rapport sur le développement dans le monde 1988*, Banque mondiale, Washington.

Bataillé L. (2014), *Assistance à la création de la Compagnie des mines de Guyane, filiale de la Compagnie nationale des Mines de France*, présentation du 08/09/2014.

Baude J. (2012), *Etude sur la création d'un fonds souverain en Nouvelle-Calédonie*, IEOM, Document de travail, mai 2012, Nouméa.

Bertram G. (2014), « Economic Consequences of Decolonization in Small Island Economies: a Long-run Analysis », communication présentée à la conférence *Tourism Specialization and Vulnerability: Evidence and Challenges for Sustainable Development in Small Island Territories*, 5 décembre, La Réunion.

Bertram G., Watters R. (1986), "The MIRAB Process: Earlier Analysis in Context", *Pacific Viewpoint*, 27(1), pp. 47-59.

Bouard S., Sourisseau JM., Geronimi V., Blaise S., Ro'I L. (Eds.) 2016. La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ? Karthala, IAC, GEMDEV, collection "Hommes et société". Paris.

Collier P., Gunning J.W. (1994), *Trade Shocks - Consequences and Policy Responses in Developing Countries,* International Center for Economic Growth Occasional Papers, n° 51.

Bimonte S., Punzo L. (2003), *Turismo e Sviluppo Locale nei Sistemi Microinsulari*, ADTS Working Paper Series n°1, Luglio.

Bioteau E., Fleuret S. (2014), « Quelques jalons pour une géographie de l'économie sociale et solidaire », *Annales de géographie* 2014/3 (n° 697), p. 890-911.

Bouchard, M.J. (dir.), 2011, *L'économie sociale vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Innovation sociale ».

Christman P., Arndt N., Cochonat P., Geronimi V. (2016), « Opportunités économiques *», in* Le Meur *et al., Ressources minérales profondes en Polynésie française*, IRD Éditions, Marseille.

Corden M.W., Neary J.P. (1982), "Booming Sector and Dutch Disease Economics: A Survey"; Economic Journal, 92, 826-844.

Gadrey J. (2006), « L'utilité sociale en question : à la recherche de conventions, de critères et de méthodes d'évaluation », in Chopart, J.-N., Neyret, G., Rault, D. (dir.), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », p. 237-279.

Geronimi V., Mathieu L., Taranco A. (2003), « La nature des fluctuations des cours des matières premières »*, Economie et Sociétés,* tome 37, n°9, Série Relations économiques internationales, septembre.

Geronimi V. (2015), « Développement soutenable et vulnérabilités. Les contraintes spécifiques au développement durable dans les petites îles », in Blaise S., David C., David V. (dir.), *Le Développement durable en Océanie : vers une éthique nouvelle ?* collection

« Espace et développement durable » coéditée par les Presses Universitaires de Provence et les Presses Universitaires d'Aix-Marseille.

Geronimi V., Zugravu-Soilita N., Le Gargasson C., Tsang King Sang J. (2015), « Le tourisme comme facteur de vulnérabilités ? Le rôle des patrimoines insulaires », *Région et Développement ,* n°42-2015.

Geronimi V. (2016), « Les différentes temporalités à l'œuvre dans l'analyse des fluctuations des cours des matières premières : enjeux pour l'analyse des processus de développement », in Bresson M., Cartier-Bresson J., Geronimi V. et Leriche F. (dir), *Le temps dans les sciences sociales: temporalités plurielles et défis de la mesure*, Paris, Karthala.

Guillaumont P. (2006), La vulnérabilité macroéconomique des pays à faible revenu et les réponses de l'aide*, Revue d'économie du développement*, 4(20), 21-77.

Kani Conseil, (2014), *Étude du poids socio-économique du monde associatif en Nouvelle-Calédonie*, Rapport final, Nouméa.

Logossah K., Maupertuis M.A. (2007), « La spécialisation touristique des petites économies insulaires en développement est-elle une voie de croissance durable ? » *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 1 (mai), p. 35-55.

Noguès H. (2006), « De l'innovation économique à la transformation sociale », dans Chopart, J.-N., Neyret, G., Rault, D. (dir.), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », p. 51-79.

Pearce D.W., Warford, J.J. (1993), *World Without End*, Oxford University Press.

Poirine B. (1995) *Les petites économies insulaires : théorie et stratégies de développement*, L'Harmattan, Paris.

Seetanah B. (2011). "Assessing the Dynamic Economic Impact of Tourism for Island Economies". *Annals of Tourism Research* 38(1), 291-308.

Zugravu-Soilita N., Geronimi V., Le Gargasson C., Tsang King Sang J. (2016), "Towards a Less Vulnerable and More Sustainable Development : the Role of Heritage in the Island Economies". Communication, 65th Annual Meeting of the French Economic Association (AFSE), Juin 2016, Nancy.

Documents de travail ART-Dev

2017-1 Sourisseau, JM. ; Geronimi, V. ; Blaise, S. ; Bouard, S. 2017. La Nouvelle-Calédonie dans les turbulences du XXIe siècle.

2016-6 Losch, B. ; Giordano, T. ; Marzin, J. et Michaud, A. 2016. Rural Development Policy in Perspective. Lessons from Country Case Studies & Implications for Rural Development Strategies in Developing Countries.

2016-5 Marzin, J. et Michaud, A. Evolution of Rural Development Strategies and Policies. Lessons from Vietnam.

2016-4 Marzin, J. et Michaud, A. Evolution of Rural Development Strategies and Policies. Lessons from Thailand.

2016-3 Losch, B. et Michaud, A. Evolution of Rural Development Strategies and Policies. Lessons from Tanzania.

2016-2 Losch, B. et Michaud, A. Evolution of Rural Development Strategies and Policies. Lessons from Ivory Coast.

2016-1 Bourgeois R. Our Futures : A Perspective on Foresight

2015-2 Masson, S., Petiot, R. Spatial Dynamics in Warehousing Activities and Agglomeration Economies: Lessons from the French Case

2015-1 Masson, S., Petiot,R. Logistic Facilities and Territory: Spatial Dynamics and Policy Issues

2014-16 L. Apithy, S. Guyard, S. Bouard, M. Passouant, JM. Sourisseau, JF. Bélières. 2014. Réaliser une enquête par sondage : une application au fonctionnement des unités socio-économiques de base du monde rural Kanak (Nouvelle-Calédonie).

2014-15 J-F. Le Coq, G. Serpantié, F. Andriamahefazafy, F. Saenz-Segura, R. Mora-Vega, R. Pierre, 2014, Les écolabels fournissent-ils des services environnementaux? Enseignements de filières agricoles au Costa Rica et Madagascar.

2014-14 Le Coq JF., Pesche D., Legrand T., Saenz F., Politique publique et changement climatique: une lecture par les coalitions de cause du Programme de Paiement pour services environnementaux au Costa Rica.

2014-13 Bélières , J-F., Agriculture familiale et politiques publiques au Mali

2014-12 Cortes, G., Fréguin-Gresh, S., Guétat-Bernard, H., Sourisseau, J-M., Les Systèmes familiaux multi-localisés : un modèle d'analyse original des ruralités aux Suds

UMR 5281 Art-Dev
site Saint-Charles - rue Henri Serre - 34 090 Montpellier
tél. +33 411757107 - artdev@univ-montp3.fr - http://art-dev.cnrs.fr

2014-11 Le Coq, J-F., Sáenz-Segura , F., Salazar, J.A.V., Agriculture familiale dans le canton de Guatuso, Costa Rica

2014-10 Dachary-Bernard, J., Rivaud, A., Evaluation des préférences des touristes en matière d'aménagement des zones côtières : regard sur et par l'ostréiculture

2014-09 Malizard, J, Droff, J., Economic versus Strategic Constraints: the Asymmetric Behaviour of Defense Spending in France

2014-08 Pesche, D., Le Coq J.F., Costa Rican Payment for Environmental Services: Between International and National Influence, a Feedback Analysis

2014-07 Charlier, D., Split Incentives and Energy Efficiency: Empirical Analysis and Policy Options

2014-06 Charlier, D., Energy-Efficient Investments in the Housing Sector: Potential Energy Savings vs. Investment Profitability. An Empirical Analysis

2014-05 Charlier, D., Efficacité énergétique dans le bâtiment et paradoxe énergétique : quelles conséquences pour la transition énergétique ?

2014-04 Bourgeois, R., Constructive Destruction: What has to be Changed?

2014-03 Bourgeois, R., Farmers Moving out of Poverty: What are the Challenges?

2014-02 Bourgeois, R., Food (In)security: the New Challenges Ahead

2014-01 Bourgeois, R., The State of Foresight in Food and Agriculture: Challenges for Impact and Participation

2013-06 Poncet, C., Le développement des opérateurs en capital-risque : le poids du contexte institutionnel.

2013-05 Poncet, C., Risque et flexibilité dans la gestion des opérateurs en capital-risque : Réflexions autour des critères d'intervention.

2013-04 Malizard, J., Is There Military Keynesianism? An Evaluation of the Case of France Based on Disaggregated Data.

2013-03 Ghiotti, S., Riachi, R., La gestion de l'eau au Liban : une réforme confisquée ?

2013-02 Meuriot, V, Diallo A.S., A comment on "Liberalization and Food Price Distribution: ARCH-M Evidence from Madagascar" (Barrett, 1997)

2013-01 Giordano, T., Multilevel Integrated Planning and Greening of Public Infrastructure in South Africa

2012-05 Meuriot, V., Analyse critique de l'économétrie des séries temporelles moderne.

2012-04 Chevalier, P., Quels effets des réglementations nationales dans la programmation LEADER dans l'Union européenne ?

UMR 5281 Art-Dev
site Saint-Charles - rue Henri Serre - 34 090 Montpellier
tél. +33 411757107 - artdev@univ-montp3.fr - http://art-dev.cnrs.fr

2012-03 Ricci, F. Traps Due to Negative Externalities Arising from the Uneven Spatial Distribution of Innovative Activities.

2012-02 Michel, S., Randriamanampisoa H., La pauvreté multidimensionnelle au prisme du microcrédit.

2012-01 Sourisseau, J.M., Bosc P.M., Fréguin-Gresh, S., Bélières, J.F., Bonnal, P., Le Coq, J.F., Anseeuw, W., Dury, S., 2012. Représenter la diversité des formes familiales de la production agricole. Approches théoriques et empiriques.

UMR 5281 Art-Dev
site Saint-Charles - rue Henri Serre - 34 090 Montpellier
tél. +33 411757107 - artdev@univ-montp3.fr - http://art-dev.cnrs.fr

UMR 5281 Art-Dev
site Saint-Charles - rue Henri Serre - 34 090 Montpellier
tél. +33 411757107 - artdev@univ-montp3.fr - http://art-dev.cnrs.fr